



LE TERRITOIRE ET SES OCCUPANTS

DOCUMENT DE SOUTIEN AU
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE 2023-2028

Région 14 - Lanaudière

Présence autochtone.....	1
La nation atikamekw	2
Description du territoire public.....	4
Localisation et description des unités d'aménagement	4
Contexte socioéconomique	19
Profil biophysique	28
Profil des ressources	39
Ressources ligneuses.....	39
Produits forestiers non ligneux.....	45
Autres ressources.....	50

Présence autochtone

Le territoire forestier constitue un élément central du mode de vie de la plupart des communautés autochtones du Québec. En effet, les Autochtones fréquentent et utilisent le territoire forestier, notamment à des fins alimentaires, domestiques, rituelles ou sociales. La prise en considération des préoccupations, des valeurs et des besoins des communautés autochtones vivant sur les territoires forestiers fait partie intégrante de l'aménagement durable des forêts.

La nation atikamekw

L'unité d'aménagement 062-71 de la région de Lanaudière se situe sur le territoire traditionnel de la communauté atikamekw de Manawan, qui fréquente et utilise le territoire de la région pour la pratique de ses activités à des fins alimentaires, domestiques, rituelles ou sociales (tableau 1). La figure [Localisation des communautés autochtones du Québec¹](#) situe les communautés autochtones de la province.

Tableau 1 Communauté autochtone²

Nations	Communautés	Résidents	Non-résidents	Total
Atikamekw	Manawan	2 586	438	3 024

La nation atikamekw compte environ 8 200 membres répartis dans trois communautés : Manawan, dans la région de Lanaudière, ainsi que Wemotaci et Opitciwan, en Mauricie. L'atikamekw est leur langue principale, et le français leur langue seconde.

Les Attikameks s'appliquent à préserver leur culture, leur langue et leur mode de vie. Ainsi, ils ont défini des éléments permanents et fondamentaux pour le maintien de leur mode de vie qui pourraient nécessiter des modalités d'harmonisation forestière³. Parmi ces éléments, on retrouve les sites de campement, les camps, les voies d'eau, les portages, les sentiers, les lignes de piégeage, les marques de l'occupation autochtone et les territoires familiaux.

Par l'entremise d'Atikamekw Sipi (le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA)), des services sont offerts aux trois communautés dans plusieurs domaines : services sociaux, services techniques, éducation, langue et culture, développement économique et gestion documentaire. Le CNA a pour mission d'agir à titre de représentant officiel de l'ensemble des Attikameks à l'échelle régionale, nationale et internationale, ainsi que de faire la promotion de leurs droits et de leurs intérêts sur les plans social, économique et culturel.

En outre, la nation atikamekw est engagée depuis 1980 dans un processus de négociation territoriale globale avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec visant à conclure une entente sur le règlement de leurs revendications territoriales.

¹ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/saa/administratives/cartes/carte-8x11.pdf?1607089794>

² Source : [Populations autochtones du Québec | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

³ *Milieu de vie Atikamekw*, document révisé en 2012. Version originale rédigée par l'Association Mamo Atoskewin Atikamekw (AMAA).

Aujourd'hui, l'économie des communautés attikameks repose principalement sur les services, l'art, l'artisanat, le tourisme, le piégeage, la récolte de petits fruits et la foresterie. Plusieurs de ces activités, qui s'exercent au fil des six saisons attikamekw, s'inscrivent en continuité avec le mode de vie attikamekw, notamment la cueillette des bleuets, des atocas ou des plantes médicinales, le prélèvement de l'écorce pour la fabrication de paniers, la chasse et le piégeage, le fumage des viandes et des poissons, le tannage des peaux, la confection de raquettes, de manteaux, de canots, etc.⁴

L'exploitation de la ressource forestière constitue une façon de diversifier l'économie des Attikamekw et d'assurer le développement des trois communautés. Plusieurs entreprises attikameks œuvrent dans ce secteur d'activité.

Les Atikamekw de Manawan

La communauté de Manawan est située dans la région administrative de Lanaudière, à 89 km au nord de Saint-Michel-des-Saints et à 200 km à l'ouest de La Tuque.

La communauté de Manawan dispose de structures permettant d'offrir plusieurs services à la population, notamment un centre de ressources territorial (CRT), le point d'entrée des demandes relatives à l'utilisation du territoire et de prélèvement de la faune et de la foresterie. Le CRT assure un lien entre les instances ministérielles, les entreprises privées et les membres de la communauté. La communauté est active dans des secteurs économiques différents, dont celui de l'aménagement des ressources forestières. À cet égard, elle a conclu des ententes avec Rexforêt visant la formation de membres de la communauté en vue d'occuper des emplois dans le domaine forestier, notamment pour le débroussaillage et l'abattage d'arbres. La communauté a également conclu une entente avec le MRNF pour l'accès à des volumes de bois.

Par ailleurs, l'atelier Bois Énergie Manawan, situé sur la réserve de Manawan, est en fonction depuis le mois de novembre 2015 et a embauché jusqu'à 19 travailleurs attikamekw en 2016. Cet atelier est destiné à la production de bûches percées, de billes de qualité et de bois de chauffage en vrac vendus à des fins commerciales. À noter que l'approvisionnement en bois provient du territoire visé par l'Entente de délégation de gestion forestière.

La communauté de Manawan mise particulièrement sur le développement récréotouristique comme levier économique. Ainsi, elle a créé en 2008 l'organisme Tourisme Manawan qui offre divers forfaits touristiques. La communauté compte, entre autres, une auberge et le site traditionnel Atikamekw Matakan. Ce dernier propose aux touristes une rencontre « nature et culture » dans l'esprit du tourisme responsable.

Pour en connaître davantage, consulter
[Amérindiens et Inuits — Portrait des nations autochtones du Québec](#)
[Premières Nations et Inuits — Profil des nations](#)

⁴ LA NATION ATIKAMEKW DE MANAWAN, *Portrait de cette époque, Saisons* <http://www.manawan.org/nomadisme/saisons/> (consulté le 30 octobre 2016).

Description du territoire public

Les forêts publiques sont très fréquentées. En plus d'être utilisées par l'industrie forestière et les communautés autochtones, les forêts servent à une panoplie d'autres usages comme la chasse, la pêche, le piégeage, la villégiature et l'exploitation de produits forestiers non ligneux (PFNL). Les utilisateurs de la forêt doivent donc cohabiter sur ce même territoire, et le Ministère doit s'assurer de prendre en compte les différentes préoccupations de tous les intervenants. Les sections qui suivent présentent les multiples usages du territoire public de la région.

Localisation et description des unités d'aménagement

Le Québec compte 33 unités de gestion regroupant des territoires publics, dont les unités d'aménagement (UA). Cette subdivision administrative du territoire québécois est à la base de la gestion forestière gouvernementale. On dénombre actuellement 59 UA qui couvrent la presque totalité du territoire forestier du Québec. Il est à noter que le territoire des UA peut dépasser les limites des régions administratives et déborder dans les régions administratives voisines. Dans ce document, le terme « région » est utilisé dans le but d'alléger le texte et fait référence au territoire des UA dans une même région forestière. Un plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) est élaboré pour chacune des UA. Certains sujets abordés dans ces plans sont traités à l'échelle régionale, d'autres, plus caractéristiques du territoire étudié, sont traités à l'échelle de l'UA.

Consulter la
[Carte des unités d'aménagement](#)

La Direction de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides compte un bureau régional à Montréal ainsi que deux unités de gestion, une dans chaque région. L'unité de gestion (UG) de Lanaudière est située à Sainte-Émélie-de-l'Énergie et s'occupe de la gestion de la forêt de l'UA 062-71.

Le territoire de l'UA 062-71 couvre 4 911 km² et est compris dans les limites de la région administrative de Lanaudière. L'UA 062-71 touche deux municipalités régionales de comté, à savoir, celles de la Matawinie (96 %) et de D'Autray (4 %). Le territoire de référence de l'UA 062-71 couvre 6 577 km² et englobe à la fois des superficies forestières sur lesquelles des activités d'aménagement forestier peuvent être exercées et des superficies forestières destinées à d'autres fins, notamment des aires protégées comme le parc national du Mont-Tremblant. L'ensemble des superficies forestières incluses dans les limites du territoire de référence est pris en compte dans l'analyse des enjeux et la définition des objectifs d'aménagement. La reddition de comptes pour plusieurs enjeux se fait également sur cette base.

Le territoire de référence de l'UA062-71 s'étend de Sainte-Émélie-de-l'Énergie au sud jusqu'à proximité de la réserve de Manawan au nord. À l'ouest, le territoire englobe les frontières du parc national de Mont-Tremblant ou rencontre les limites des Laurentides. À l'est, il rencontre les limites de la région administrative de la Mauricie. Les principales municipalités touchées sont Saint-Zénon, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci et Mandeville.

La partie de l'UA située au nord du réservoir Taureau comprend plusieurs grands lacs (>400 ha) qui représentent une force pour le développement récréotouristique. Mentionnons les lacs Devenyns, Villiers, Légaré, Murray, Castelveyre et Lusignan. Au sud du réservoir Taureau, le lac Sawin et le lac des Îles sont plus petits que les lacs du nord mentionnés, mais importants d'un point de vue récréotouristique. Également plusieurs rivières d'importance sillonnent le territoire. Les rivières Matawin, du Poste, du Milieu se versent dans le réservoir Taureau. Au sud, la rivière Ouareau, la rivière noire et la rivière L'Assomption, notamment ont facilité le développement du territoire.

Infrastructures de l'UA 062-71

Deux routes nationales donnent accès au territoire de l'UA 062-71 dans l'axe nord-sud. La première, la route 131, débute à Lavaltrie et se termine à Saint-Michel-des-Saints. Elle dessert l'est de la région. La seconde, la route 125, débute sous le nom de « boulevard Pie-IX » à Montréal et devient la principale voie de communication vers le nord-ouest de Lanaudière, jusqu'au parc du Mont-Tremblant via la municipalité de Saint-Donat-de-Montcalm.

Concernant les routes régionales dans l'axe est-ouest, la route 347 permet de relier Notre-Dame-de-la-Merci à Saint-Gabriel-de-Brandon en passant en partie sur le territoire de l'UA. Le chemin de Manawan⁵, allant de Saint-Michel-des-Saints à la réserve Atikamekw de Manawan, est le prolongement de la route 131 par sa situation géographique. Le chemin de Casey, situé à environ 25 km au sud de la réserve Atikamekw, relie la communauté atikamekw de Manawan à la Mauricie. Plusieurs routes locales et chemins forestiers rendent possible l'utilisation de la forêt publique à une multitude d'utilisateurs.

Les figures suivantes situent l'unité d'aménagement et indiquent ses repères géographiques, le réseau hydrographique principal et les infrastructures routières de la région de Lanaudière.

⁵ Les noms de chemins que l'on trouve sur Internet (Google Map) sont parfois différents des noms utilisés localement (toponymes locaux). Par exemple, le chemin de Manouane et le chemin de Manawan sont deux noms désignant le même chemin.

Figure 1 Unités d'aménagement de la région de Lanaudière

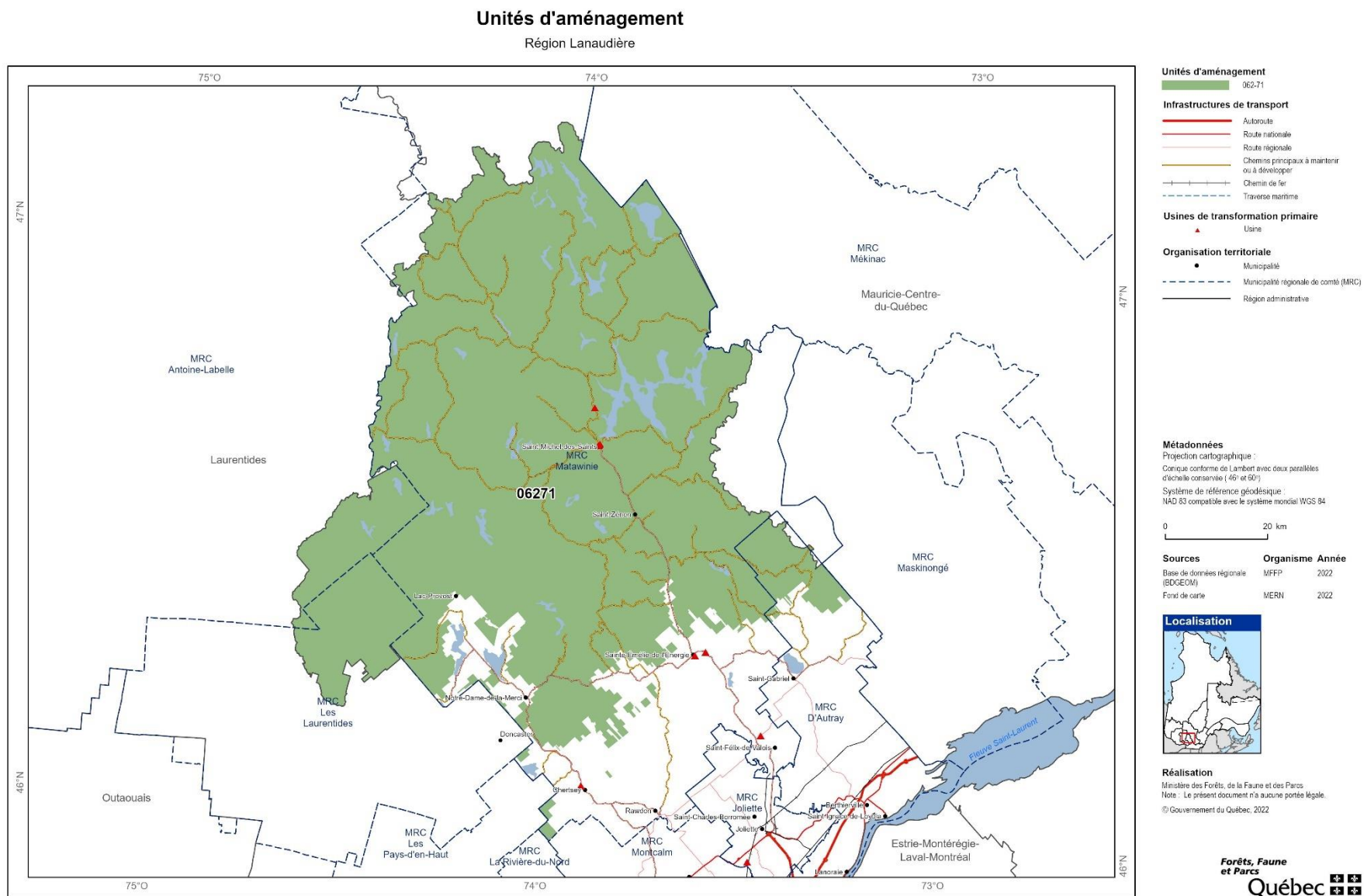


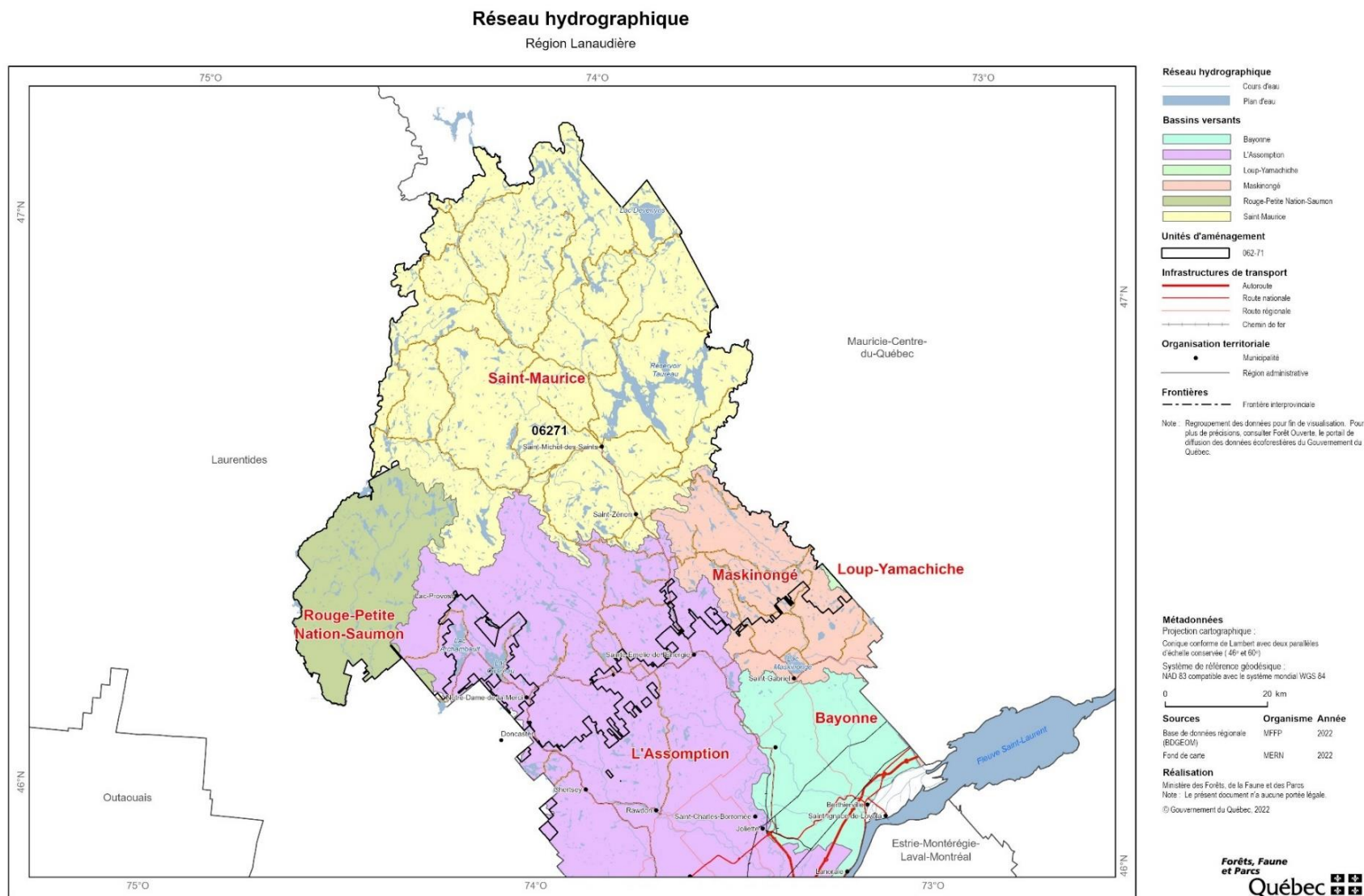
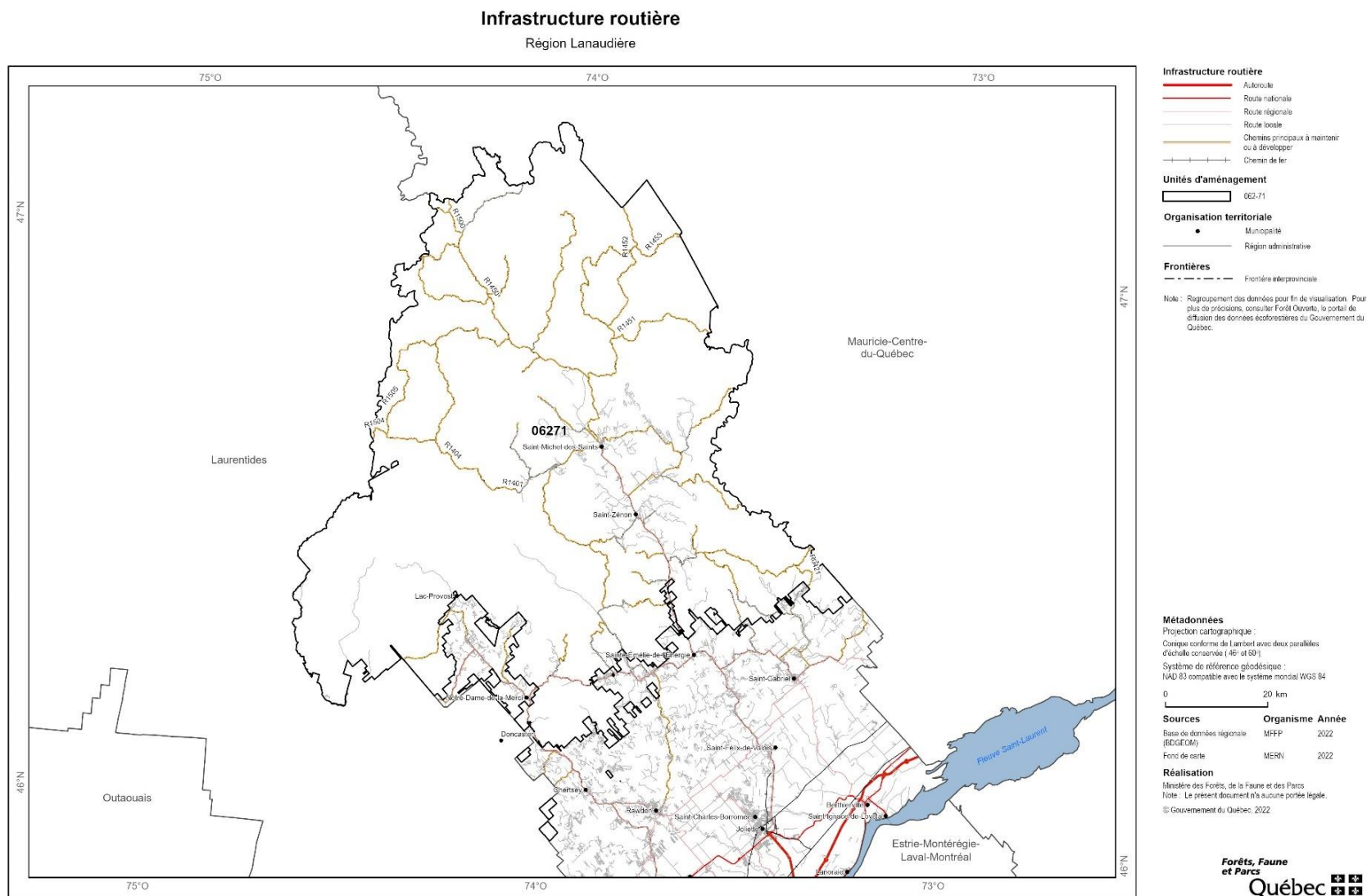
Figure 2 Réseau hydrographique de la région de Lanaudière

Figure 3 Infrastructures routières de la région de Lanaudière



Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :

[Forêt Ouverte](#)
[Forêt Ouverte : Unités d'aménagement](#)

Territoire sur lequel s'exercent des activités d'aménagement forestier

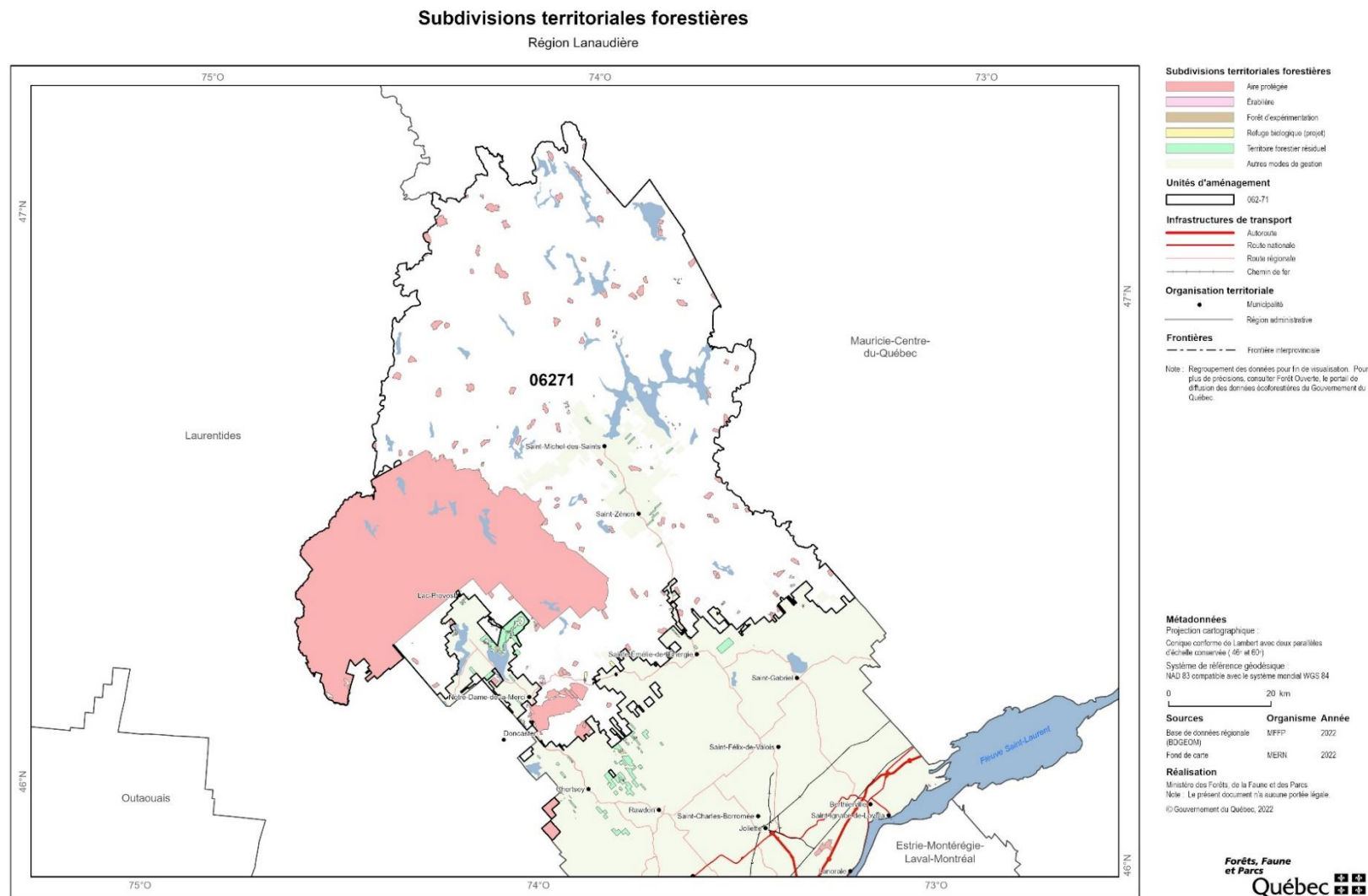
Le territoire forestier public correspond à la superficie de compétence provinciale qui peut être aménagée, et ce, au sud de la limite nordique d'attribution des bois. Il exclut donc les terres fédérales et privées. Le territoire public, à l'exclusion des territoires forestiers résiduels, est subdivisé en unités d'aménagement dans lesquelles existe une distinction de la superficie en fonction de son utilisation pour la production de matière ligneuse. La répartition se fait en distinguant les superficies :

- hors des unités d'aménagement (territoires forestiers résiduels, entre autres);
- improductives;
- exclues de l'aménagement forestier (aires protégées, parcs nationaux, pentes abruptes, etc.);
- destinées à l'aménagement forestier (superficie résiduelle où l'aménagement forestier est permis).

Le système de Subdivisions territoriales forestières (STF) intègre l'ensemble des délimitations du territoire forestier public : selon la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le territoire forestier public est constitué par des unités d'aménagement, des territoires forestiers résiduels (TFR), des forêts d'enseignement et de recherche (FER), des forêts d'expérimentation (FE), des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques. Selon le type de territoire, des droits peuvent être consentis avec des conditions particulières ou être exclus de toutes les activités d'aménagement forestier. La cartographie de ces territoires forestiers publics est nécessaire pour la planification et les suivis des travaux d'aménagement forestier. Le tableau et la figure suivants donnent un aperçu des différents modes de gestion sur l'ensemble du territoire.

Tableau 2 Superficie de l'unité d'aménagement et des autres catégories de mode de gestion

Catégorie de mode de gestion	Superficie	
	(ha)	(%)
Unité d'aménagement		
062-71	491 121	43,4 %
	491 121	43,4 %
Autres catégories		
Territoires forestiers résiduels	9 511	0,8 %
Forêt d'expérimentation	116	0,0 %
Pépinière publique forestière	179	0,0 %
Aires protégées	169 120	14,9 %
Lacs et rivières importants	21 413	1,9 %
Autres terrains publics	1 239	0,1 %
<i>Terres privées</i>	438 855	38,8 %
	640 433	56,6 %
	1 131 555	100,0 %

Figure 4 Subdivisions territoriales forestières

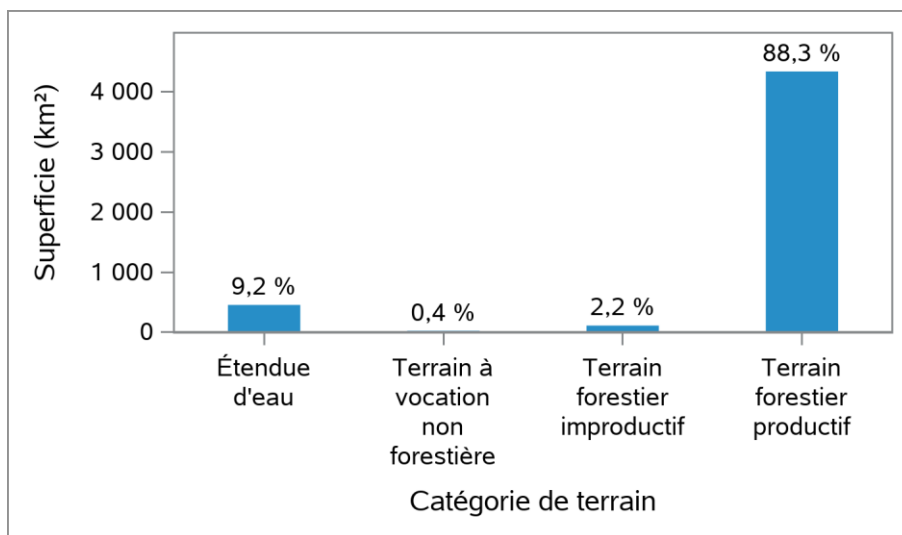
Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :
[*Forêt Ouverte : Subdivisions territoriales forestières \(STF\)*](#)

La forêt productive comprise dans cette UA représente 4 911 km², soit 88,3 % le reste étant constitué par ordre d'importance : d'étendues d'eau (9,2 %), de superficie improductive (2,2 %) et de terrains à vocation non forestière (0,4 %). Aux fins d'inventaire forestier au Québec, une superficie forestière est considérée productive si elle est susceptible de produire un volume minimum de 30 mètres cubes par hectare (m³/ha) d'essences commerciales pendant 120 ans. Le tableau et la figure suivants présentent les superficies et proportions par catégorie de terrain. Notons que le réservoir Taureau fait à lui seul 98 km², soit près de 22 % des étendues d'eau de cette UA.

Tableau 3 Superficie par catégorie de terrain de l'unité d'aménagement 062-71

Catégorie de terrain	062-71	
	(km ²)	(%)
Étendue d'eau	450	9,2 %
Terrain à vocation non forestière	20	0,4 %
Terrain forestier improductif	106	2,2 %
Terrain forestier productif	4 336	88,3 %
	4 911	100,0 %

Figure 5 Superficie par catégorie de terrain de l'unité d'aménagement 062-71



Territoire protégé ou bénéficiant de modalités particulières

À l'image d'un gruyère, les unités d'aménagement sont constellées d'exclusions territoriales ou de sites sur lesquels des modalités particulières s'appliquent. Le [Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État](#) (RADF) renferme des mesures concrètes qui poursuivent les objectifs suivants :

- protéger les ressources du milieu forestier (eau, faune, matière ligneuse, sol);
- assurer le maintien ou la reconstitution du couvert forestier;
- rendre plus compatible l'aménagement forestier avec les autres activités exercées dans les forêts;
- contribuer à l'aménagement durable des forêts.

En vertu du RADF, les sites exclus, ou ceux auxquels des modalités particulières s'appliquent, concernent principalement :

- la protection des sites récréotouristiques, notamment des paysages visuellement sensibles;
- le maintien de la qualité des habitats fauniques cartographiés en vertu du Règlement sur les habitats fauniques;
- la protection des sites culturels et des sites d'utilité publique;
- la protection de sites importants pour les Autochtones;
- la protection des sols et de l'eau;
- la protection des écosystèmes fragiles (p. ex., pessières à lichens).

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LCPN) prévoit la tenue du Registre des aires protégées. L'État protège par voie légale une portion du territoire en soustrayant ce dernier à toute forme d'intervention ou d'aménagement forestier. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) diffuse et met à jour l'information inscrite dans ce registre. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) collabore au développement du réseau québécois des aires protégées en milieu forestier en favorisant la conservation ciblée d'éléments particuliers, voire, remarquables de la diversité biologique. Ces forêts peuvent être classées comme écosystèmes forestiers exceptionnels ou refuges biologiques au sens de la LADTF ou comme refuges fauniques en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

Dans le processus de désignation des aires protégées, des zones non encore désignées légalement sont retirées de la possibilité forestière et de la planification lorsqu'elles ont franchi l'ensemble des étapes nécessaires à leur délimitation finale, et qu'elles font l'objet d'une démarche de protection administrative du MELCCFP. Ainsi, le MRNF assure la protection des territoires qui lui ont été proposés par le MELCCFP et qui ont fait l'objet d'un accord entre les ministères concernés au terme d'une analyse approfondie de l'ensemble des enjeux.

Des fichiers numériques présentant l'ensemble de ces sites sont pris en considération au moment de la planification et sur le terrain. Ces sites, qui ne font pas partie du règlement applicable (RADF), sont protégés ou encore font l'objet de modalités particulières. Par exemple :

- les habitats d'espèces floristiques et fauniques menacées ou vulnérables (y compris les espèces susceptibles d'être ainsi désignées) sont pris en compte;
- les aires protégées dont les limites ont été retenues par le gouvernement du Québec sont soustraites aux activités d'aménagement forestier;
- les écosystèmes forestiers exceptionnels;
- les refuges biologiques en milieu forestier visant la conservation de la diversité biologique associée aux forêts mûres et surannées sont également soustraits aux activités d'aménagement forestier;
- des modalités particulières s'appliquent à certains sites fauniques d'intérêt.

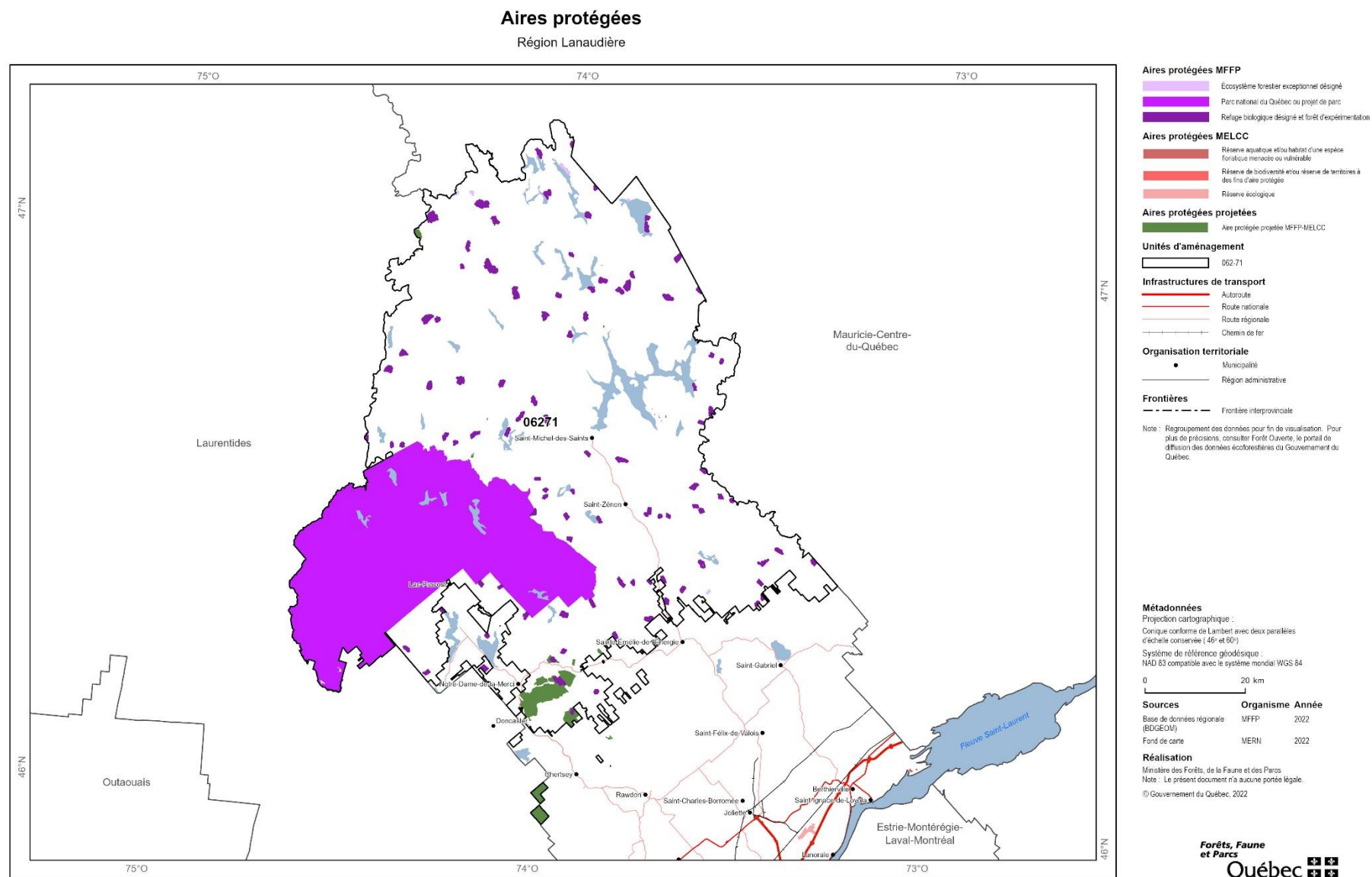
La figure de la page suivante présente les aires protégées de la région. Ces portions de territoire terrestre ou aquatique géographiquement délimitées font l'objet d'un encadrement juridique et administratif qui vise précisément à assurer leur protection et à maintenir la diversité biologique et les ressources naturelles et culturelles qui y sont associées.

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :

[Forêt Ouverte](#)

[Forêt Ouverte : Aires protégées](#)

Figure 6 Aires protégées de la région



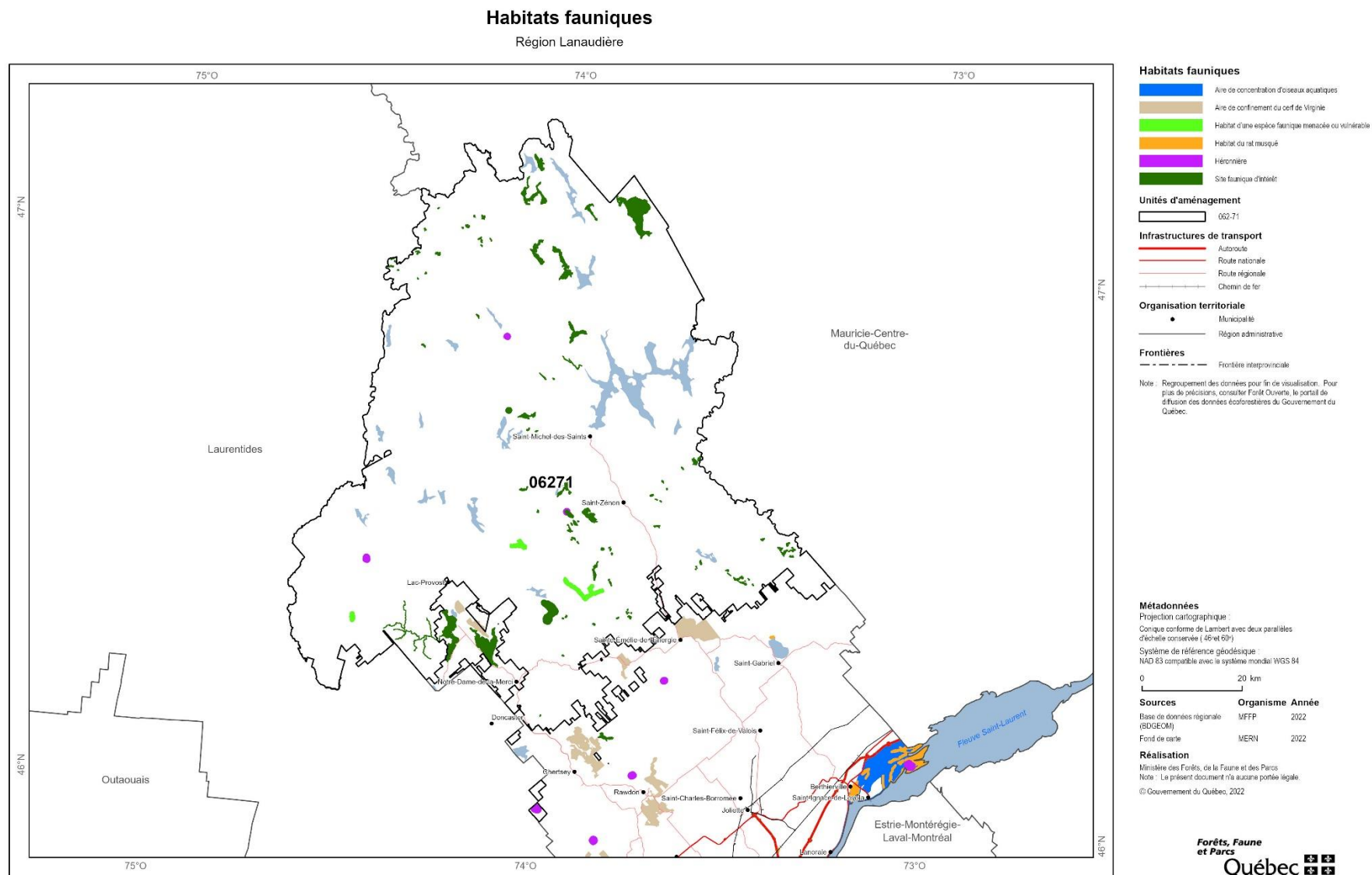
Habitats fauniques

Les principaux habitats fauniques de la région sont des aires de concentration d'oiseaux aquatiques, des aires de confinement du cerf de Virginie, des falaises, îles ou presqu'îles habitées par une colonie d'oiseaux, des habitats d'une espèce faunique menacée ou vulnérable, des habitats du rat musqué et des héronnières.

La figure suivante présente les principaux habitats fauniques de la région.

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :
[*Forêt Ouverte*](#)
[*Forêt Ouverte : Habitats fauniques*](#)

Figure 7 Habitats fauniques



Aires de confinement du cerf de Virginie

Au Québec, le cerf de Virginie occupe la limite nord de son aire de distribution et l'hiver constitue le principal facteur qui limite la croissance de ses populations. À notre latitude, l'épaisseur de la neige, la température et le vent peuvent avoir une influence majeure sur la survie du cerf de Virginie. Afin de limiter leurs pertes énergétiques et de maximiser leur taux de survie, les cerfs se réfugient dans des milieux forestiers où le climat est plus clément et où ils pourront entretenir un réseau de pistes permettant d'accéder facilement à la nourriture et de fuir les prédateurs. Ces secteurs sont appelés « aires de confinement du cerf de Virginie » (ACCV).

Une ACCV correspond à une superficie boisée d'au moins 250 ha (2,5 km²), caractérisée par le fait que les cerfs de Virginie s'y regroupent pendant la période où l'épaisseur de la couche nivale dépasse 40 cm dans la partie du territoire située au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'ouest de la rivière Chaudière, ou dépasse 50 cm ailleurs.

Les ACCV situées sur les terres du domaine de l'État font partie du réseau des aires protégées du Québec au titre d'une aire protégée de catégorie IV (MDDELCC, 2017). Ces territoires sont gérés pour maintenir l'habitat des espèces pour lesquelles ils ont été désignés.

Selon l'entente administrative relative aux normes d'intervention dans les forêts du domaine public (1998), il est nécessaire de produire des plans d'intervention pour les ACCV de plus de 5 km² et de les inscrire dans le Règlement sur les habitats fauniques (RHF). Dans Lanaudière, aucune ACCV n'atteint cette superficie sur les terres publiques, les ACCV d'une grande superficie étant toutes situées sur des terres privées.

Les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Les espèces menacées ou vulnérables sont protégées par la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) et le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats dans le cas des espèces floristiques ou par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et le Règlement sur les habitats fauniques dans le cas des espèces fauniques. Les « habitats désignés » sont les habitats d'espèces menacées ou vulnérables qui sont désignés par ces lois et ces règlements.

Les espèces à statut précaire des forêts publiques soumises à l'aménagement forestier qui ne bénéficient pas légalement de la désignation « habitats désignés » sont protégées par une entente administrative entre le MELCCFP et le MRNF⁶. Cette entente définit les rôles et les responsabilités des deux ministères mandatés pour la protection des espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être. Elle encadre l'établissement des mesures de protection et elle définit les mécanismes requis pour les mettre en œuvre.

⁶ Entente administrative concernant la protection des espèces menacées ou vulnérables de la faune et de flore et d'autres éléments de biodiversité dans le territoire forestier du Québec (Consulté le 11 septembre 2017).

Les espèces qui bénéficient actuellement d'une mesure de protection en vertu de cette entente sont celles dont les besoins en habitat sont bien documentés et qui dépendent d'attributs forestiers susceptibles d'être altérés par l'aménagement forestier. Les mesures de protection s'appliquent à l'échelle opérationnelle et consistent principalement à délimiter des zones de protection intégrale et à restreindre les interventions forestières à certaines périodes de l'année, selon le type d'habitat recherché et le cycle vital de l'espèce (par exemple, la période de reproduction).

Dans Lanaudière, une espèce végétale et quatre espèces fauniques bénéficient de mesures de protection. L'emplacement des sites d'occurrence est une donnée sensible dont la diffusion menacerait la survie de l'espèce ou la protection de son habitat (tableau 4).

Tableau 4 Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être présentes sur le territoire et bénéficiant d'une mesure de protection ou d'un « habitat désigné »

Espèce	Statut provincial ⁷	Mesure de protection en vertu de l'Entente	Habitat désigné légalement
Espèce végétale			
Platanthère à grandes feuilles (<i>Platanthera macrophylla</i>)	Susceptible	Oui	Non
Espèces animales			
Tortue des bois (<i>Glyptemys insculpta</i>)	Vulnérable	Oui	Oui
Grive de Bicknell (<i>Catharus bicknelli</i>)	Vulnérable	Oui	Non
Omble chevalier (<i>oquassa</i>) <i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	Susceptible	Oui	Non
Pygargue à tête blanche (<i>Haliaeetus leucocephalus</i>)	Vulnérable	Oui	Non

Pour plus d'information, consulter le site suivant :
[Données sur les espèces en situation précaire | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/gouvernement/actualites/nature-environnement/Donnees-sur-les-especes-en-situation-precaire)

Sites fauniques d'intérêt

Un site faunique d'intérêt (SFI) est défini comme étant un :

« lieu circonscrit, constitué d'un ou de plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien ou au développement d'une population ou d'une communauté faunique, dont la valeur biologique ou sociale le rend remarquable dans un contexte local ou régional. »

Dans la région, la plupart des secteurs désignés comme SFI se trouvent dans des habitats aquatiques et leur milieu adjacent. La sélection de ces milieux vise à protéger des lacs, des cours d'eau ou des éléments d'habitat correspondant à des caractéristiques de rareté du milieu, à des critères de productivité notable d'espèces de poissons d'intérêt économique ou encore à des éléments de protection de populations sensibles.

⁷ Loi sur les espèces menacées et vulnérables (consultée le 17 juillet 2017).

Contexte socioéconomique

L'exploitation des ressources naturelles a été l'élément déclencheur de l'occupation du territoire. Encore aujourd'hui, elle joue un grand rôle dans le développement socioéconomique. Au fil des années, de nouvelles activités industrielles, commerciales, institutionnelles, récréatives et culturelles ont enrichi les sphères sociales et économiques.

Secteur forestier

L'aménagement forestier est un moteur économique important pour un grand nombre de municipalités. Ces effets ont d'ailleurs pu se faire sentir durant la crise économique aux États-Unis qui a secoué le marché du bois d'œuvre de 2008 à 2012. Les changements dans les habitudes de consommation ont également incité l'industrie des pâtes et papiers à s'adapter à la baisse de la demande mondiale de papier journal, d'impression et d'écriture, puis à profiter de l'expansion d'autres marchés comme la pâte, les produits d'emballage et le papier tissu.

La contribution des secteurs de fabrication de produits en bois et du papier au PIB et à l'emploi est présentée dans le tableau ci-dessous. La diversification sur de nouveaux marchés comme la construction non résidentielle, les bioproduits et la bioénergie sont l'occasion de réduire la vulnérabilité du secteur forestier aux cycles économiques. Ces produits dérivés du bois offrent d'ailleurs des possibilités de remplacement des produits à plus forte empreinte dans le cadre de la lutte mondiale contre les changements climatiques.

Tableau 5 Emplois du secteur forestier de Lanaudière

Secteur ou industrie	PIB (2019) ⁸	Emploi (nbre) (2018) ⁹
Industrie		
Fabrication de papier (322)	135 799 000 \$	1700
Fabrication de produits en bois (321)	132 189 000 \$	1700
Secteur forestier		
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (115)	31 578 000 \$	
Foresterie et exploitation forestière (113) + Pêche, chasse et piégeage (114)	29 035 000 \$	
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (115) + Foresterie et exploitation forestière (113)		300

⁸ Produit intérieur brut aux prix de base par industrie, régions administratives, régions métropolitaines de recensement, Québec (quebec.ca)

⁹ Emplois : Statistique Canada, Requête spéciale tirée de l'EPA, selon les codes SCIAN 113, 1153, 321 et 322. Calculs du MFFP pour ajuster les données de l'emploi selon l'EERH. (http://www.intranet/forets/communications/pdf/Profil_economique_forestier_Lanaudiere.pdf)

L'aménagement forestier sur les terres publiques vise à favoriser un flux de matière première relativement constant. Les garanties d'approvisionnement (GA) et les permis de récolte aux fins d'approvisionnement des usines de transformation du bois (PRAU) sont les principaux droits consentis dans les unités d'aménagement. Ils permettent de protéger l'accès à la matière ligneuse et de maintenir une stabilité d'approvisionnement des usines de première transformation. La liste des titulaires de droits forestiers et industriels régionaux ou de l'extérieur qui s'approvisionnent dans la région est présentée au tableau ci-dessous. Comme ceux-ci peuvent être sujets à changement, consulter les liens pour obtenir l'information à jour.

Tableau 6 Liste des titulaires de droits forestiers

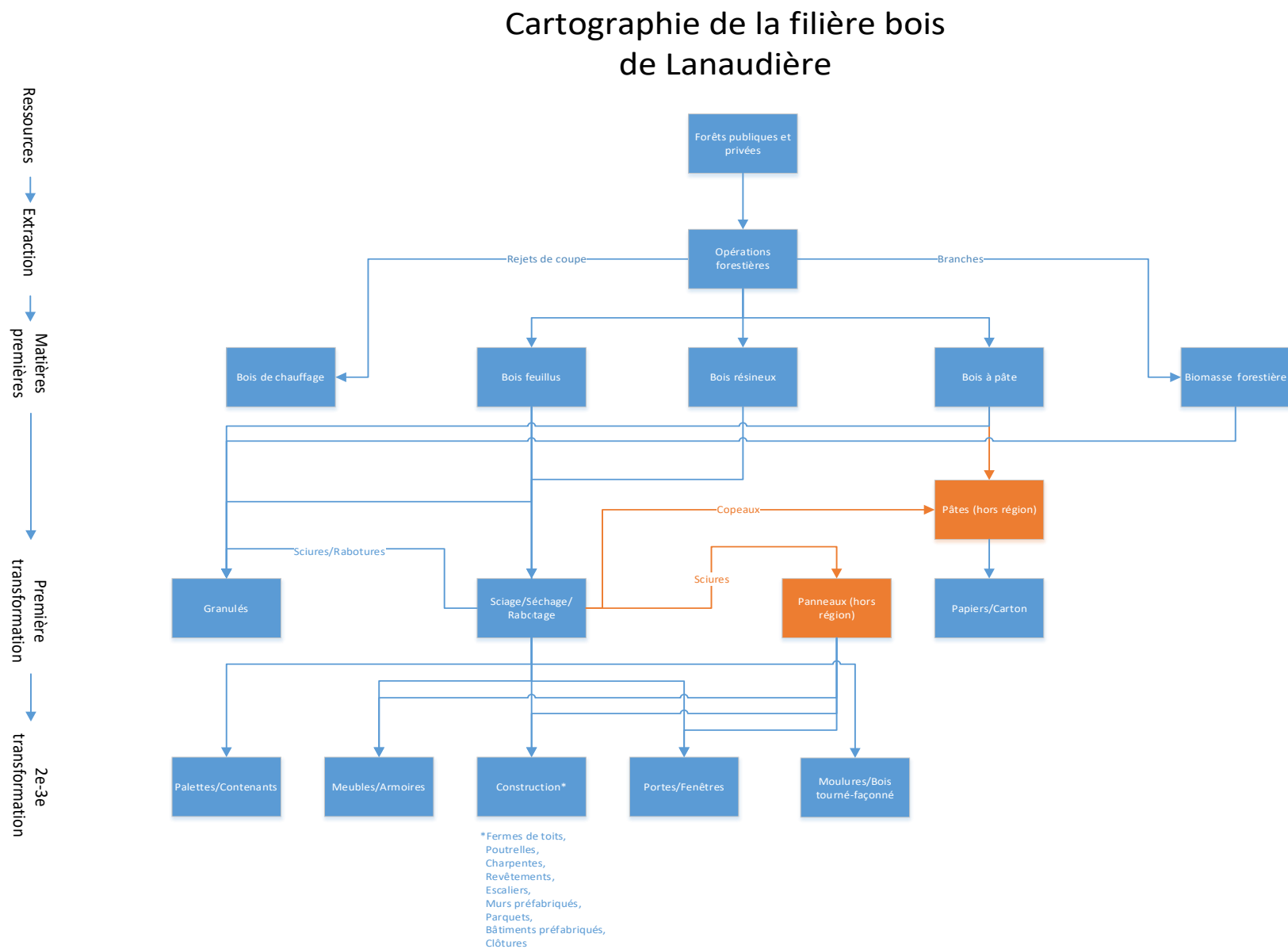
Catégorie	MRC	Usine	Essences	Quantité
Sciage	Matawinie	Groupe Crête Chertsey inc.	SEPM	103 950 m ³
Placage	Shawinigan	La Compagnie Commonwealth Plywood ltée (Shawinigan)	Bouleaux	2 000 m ³
Panneaux	Shawinigan	Produits forestiers Arbec inc. (Shawinigan)	Peuplier	25 250 m ³
Bardeaux	Beauce-Sartigan	Maibec inc. (Saint-Théophile)	Thuya	1 800 m ³
Sciage	Matawinie	Produits forestiers Lachance inc.	Feuillus durs	47 850 m ³
Sciage	Matawinie	Scierie St-Michel inc.	SEPM	148 900 m ³
Papier	Le Val-Saint-François	Domtar inc. (Windsor - Pâtes et papiers)	Feuillus	139 700 m ³
Bardeaux	L'Islet	Maibec inc. (Saint-Pamphile - Bardeaux)	Thuya	3 300 m ³
Sciage	Les Etchemins	Irénée Grondin et Fils ltée	Pin blanc et rouge	3 000 m ³
Poteaux	La Tuque	Arbec, Bois d'oeuvre inc. (La Tuque)	SEPM, pin blanc et rouge	450 m ³
Sciage	Matawinie	Atelier Taureau inc.	Thuya, pin blanc et rouge, bouleaux	450 m ³
Bardeaux	Les Etchemins	Le Spécialiste du bardeau de cèdre inc.	Thuya	4 300 m ³
Granulés	Matawinie	9455-8624 Québec inc. (Biomasse du lac Taureau)	Feuillus durs	21 250 m ³
Granulés	Matawinie	9455-8624 Québec inc. (Biomasse du lac Taureau)	Biomasse forestière	72 000 tmv
PRAU	Matawinie	Forestiers Champoux inc.	Biomasse forestière	13 000 tmv

À consulter :
[Les droits forestiers consentis](#)
[Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État](#)

Le MRNF élargit l'accès à la matière ligneuse par la mise aux enchères de 25 % des volumes de bois issus de la forêt publique. Toute personne ou tout organisme peut ainsi participer au processus de vente aux enchères et être admissible à l'octroi d'un contrat lié à un volume de bois. En instaurant ce système de concurrence, le gouvernement insuffle un vent de performance où les entreprises les plus efficaces et innovantes se qualifient avantageusement et encourage l'utilisation optimale de la ressource forestière. Le gouvernement adapte ses modes de gestion aux réalités et aux besoins des communautés locales et régionales. Le marché libre des bois contribue également à l'obtention d'une base de référence solide pour établir la juste valeur marchande des bois à partir des prix d'enchères des cinq dernières années de ventes.

Le potentiel de transformation (par exemple, déroulage, sciage, pâte) est déterminé par l'essence et les caractéristiques de la tige (par exemple le diamètre, le défilement, la nodosité, la carie). La cartographie de la filière bois, présentée dans la figure ci-dessous, illustre les liens entre la forêt et les usines ainsi qu'entre les usines elles-mêmes. La cartographie de la filière bois régionale permet d'identifier les acteurs et de caractériser les flux de produits et de services afin de déterminer les goulots et les potentiels.

Figure 8 Cartographie de la filière bois de Lanaudière



Biomasse forestière

Deux types de permis de récolte aux fins d’approvisionnement d’une usine de transformation du bois sont délivrés par le MRNF. Le PRAU de bois marchand et le PRAU de biomasse forestière. De plus, des particuliers peuvent se procurer du bois de chauffage sur les terres du domaine de l’État à la suite de la délivrance d’un permis à cet effet.

La biomasse est définie comme les arbres ou les parties d’arbres faisant partie de la possibilité forestière, mais n’étant pas utilisés soit les arbres, les arbustes, les cimes, les branches et les feuillages qui ne font pas partie de la possibilité forestière. On peut aussi inclure dans la biomasse forestière les résidus de transformation provenant des usines (écorces, bran de scie et rabotures). Elle se mesure en « tonnes métriques vertes » (tmv).

Pour la région, le potentiel de la biomasse estimé par le Forestier en chef¹⁰ pour la période 2018-2023 est d’environ 415 772 tmv/an.

Récréotourisme et villégiature

La région de Lanaudière est reconnue notamment pour son industrie touristique axée sur le plein air et la villégiature. Elle compte plusieurs sites de villégiature, des établissements d’hébergement commercial ainsi que de multiples sites (nombreuses pourvoiries et deux réserves fauniques) et infrastructures qui soutiennent la pratique du loisir de plein air. On y pratique diverses activités telles que le ski alpin, la motoneige, le quad, la randonnée pédestre, la chasse et la pêche. Pour ce qui est du ski alpin, le territoire analysé comporte un centre situé dans la municipalité de Saint-Côme. Outre le parc national du Mont-Tremblant, situé à l’intérieur des limites de l’UA et qui constitue le plus grand parc national du Québec, le territoire est caractérisé par six parcs régionaux dont quatre touchent à l’UA (tableau ci-dessous).

Comme il est mentionné plus haut, la motoneige est une activité de premier plan et la réputation de la qualité des sentiers, l’accessibilité aux différents attraits naturels de même que les équipements et les services offerts en font une destination reconnue internationalement. En fait, on y trouve près de 2 300 km de sentiers, principalement en territoire public, où les amateurs peuvent pratiquer cette activité. La pratique du quad est également une activité récréative importante avec ses 1 963 km de sentiers.

Tableau 7 Parcs régionaux de la région de Lanaudière touchant à l’UA 062-71

Nom du parc régional	Superficie (km ²)
Parc régional de la Chute-à-Bull	1,8
Parc régional de la Forêt-Ouareau	160,1
Parc régional des Sept-Chutes	17,3
Parc régional du Lac Taureau	242,7

¹⁰ [Actualisation quantités recoltables biomasse 2017.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)

Utilisation faunique

Le secteur récréotouristique engendre des retombées économiques considérables, principalement en ce qui a trait aux activités de chasse et de pêche. En forêt publique, l'offre des services associés à ces activités s'oriente fortement autour des territoires fauniques structurés (TFS).

En plus des activités liées à la chasse et à la pêche, ces territoires ont diversifié leur offre de service en ajoutant des activités récréatives complémentaires comme l'observation de la faune, les randonnées et des services de villégiature (chalet, camping, etc.).

Les objectifs de protection de même que les activités qui y sont pratiquées diffèrent selon le type de territoire :

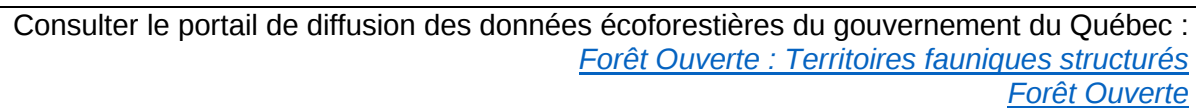
- Aire faunique communautaire (AFC) : plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation à but non lucratif.
- Pourvoirie : entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, d'activités de chasse, de pêche ou de piégeage.
- Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : territoire établi à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, dans une moindre mesure, à des fins de pratique d'activités récréatives.
- Réserve faunique : territoire voué à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives.

La pratique d'activités de prélèvements fauniques revêt une importance accrue dans les régions moins urbanisées. Au Québec, près de 35 % des dépenses effectuées par les chasseurs pour la pratique de leur activité sont réalisées dans une autre région que leur région d'origine, transférant ainsi quelques dizaines de millions de dollars des régions plus urbanisées vers les régions ressources. La région compte deux réserves fauniques, six zecs, quatorze pourvoiries à droits exclusifs ainsi qu'un petit lac aménagé qui totalisent 3 067 km² en région. Le tableau et la figure ci-dessous présentent les territoires fauniques structurés de la région.

Tableau 8 Superficie des territoires fauniques structurés¹¹

Territoire faunique structuré		UA	
Catégorie et nom du territoire	Superficie	062-71	
	(km ²)	(km ²)	(%)
Petit lac aménagé			
Grand lac au Saumon	0,1	0,1	0,0 %
		0,1	0,0 %
Pourvoirie avec droits exclusifs			
Auberge La Barrière (2014)	18,3	17,2	0,3 %
Centre du Pourvoyeur Mastigouche ltée	73,9	71,2	1,4 %
Pavillon Basilières	19,1	18,1	0,4 %
Pourvoirie Au Pays de Réal Massé inc.	20,6	20,6	0,4 %
Pourvoirie Coin Lavigne inc.	8,6	8,6	0,2 %
Pourvoirie Domaine Bazinet Inc.	18,5	17,2	0,4 %
Pourvoirie du Lac Croche	12,2	12,2	0,2 %
Pourvoirie du Milieu inc.	239,0	236,1	4,8 %
Pourvoirie Pignon Rouge Mokocan	34,5	34,5	0,7 %
Pourvoirie Richard	4,4	4,4	0,1 %
Pourvoirie St-Zénon inc.	11,2	11,2	0,2 %
Pourvoirie, Évasion, Plein-Air Trudeau inc.	50,0	50,0	1,0 %
Pourvoyeur en chasse et pêche Saint-Damien inc.	28,5	28,0	0,6 %
Vent de La Savane	82,2	81,0	1,6 %
		610,3	12,4 %
Réserve faunique			
Réserve faunique Mastigouche	1 553,5	322,4	6,6 %
Réserve faunique Rouge-Matawin	1 387,6	611,1	12,4 %
		933,5	19,0 %
ZEC			
ZEC Boullé	626,5	440,3	9,0 %
ZEC Chapeau-de-Paille	1 271,6	1,8	0,0 %
ZEC Collin	422,4	414,9	8,4 %
ZEC Gros-Brochet	1 460,2	0,5	0,0 %
ZEC Lavigne	405,6	395,7	8,1 %
ZEC des Nymphes	275,4	269,7	5,5 %
		1 522,9	31,0 %
		3 066,8	62,4 %

¹¹ Source des données : Direction des inventaires forestiers (DIF), MFFP, 2022



Ressources fauniques

La conservation et la mise en valeur des espèces fauniques et de leurs habitats font partie de la mission du MRNF. Pour bien gérer les populations visées par la chasse, la pêche et le piégeage au Québec, des plans de gestion de la faune dressant l'état de la situation des principales espèces exploitées et établissant les conditions de leur prélèvement ont été mis en place.

La chasse

La chasse est une activité aussi emblématique qu'ancrée dans l'identité et l'économie des régions du Québec. Ces adeptes sont enclins à pratiquer plus d'un type de chasse, chacun étant régi par un permis.

Le Québec est divisé en 29 zones. Comme la zone 25 désigne une zone de pêche, on trouve 28 zones de chasse, soit les zones 1 à 24 et 26 à 29. Dans plusieurs cas, ces zones sont subdivisées afin d'appliquer des règles particulières en fonction d'une espèce.

La récolte des gibiers diffère d'une zone de chasse à l'autre et d'une année à l'autre selon différents facteurs. Les principales espèces chassées sont le cerf de Virginie, l'orignal, le dindon sauvage, l'ours, le lièvre d'Amérique et la gélinotte huppée.

Le piégeage

Plusieurs espèces fauniques à fourrure sont exploitées au Québec, dont la martre, le lynx du Canada, le castor, le rat musqué, et bien plus. Ces espèces vivent en densité variable sur le territoire en fonction des habitats disponibles. Les activités de piégeage sont encadrées par la **Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune**, et l'obtention d'un permis de piégeage professionnel est obligatoire pour tous les piégeurs.

Il est possible de consulter les statistiques de chasse et de piégeage sur la carte interactive Forêt ouverte accessible à partir du site Internet suivant : [Statistiques de chasse et de piégeage - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](https://statistiques.chasse.ca/)

La pêche

La pêche sportive demeure l'activité faunique ralliant le plus d'adeptes québécois du plein air. Sur les 118 espèces de poissons d'eau douce et migratoires du Québec, une trentaine font l'objet d'une pêche sportive ou commerciale au Québec. Certaines des espèces pêchées comme le doré, le touladi et le saumon atlantique font l'objet d'un plan de gestion visant à améliorer la santé des populations ciblées et la qualité des prises.

Le territoire québécois est divisé en 29 zones de pêche qui tiennent compte de la répartition des espèces au sujet desquelles la réglementation peut varier selon la zone de pêche, le plan d'eau, l'espèce convoitée et la période de l'année.

Les espèces les plus recherchées pour la pêche dans la région de Lanaudière sont l'omble de fontaine, le touladi, le doré jaune, le brochet et l'achigan.

Profil biophysique

Les profils présentés dans cette section ont été réalisés à partir de la cartographie des peuplements écoforestiers du 5^e programme d'inventaire décennal. Ce dernier était à jour au 31 mars 2021. Il importe de préciser que les constatations présentées couvrent uniquement les forêts où des activités d'aménagement forestier peuvent être réalisées, soit les forêts aménageables.

Régime de perturbation naturelle des forêts

Les perturbations naturelles font partie intégrante de la dynamique des écosystèmes forestiers. Leur fréquence, leur étendue et leur gravité influent sur la composition et la structure des peuplements forestiers. Les principales perturbations naturelles des forêts québécoises sont le feu, la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et le chablis. Certaines unités d'aménagement sont davantage touchées par le feu, d'autres par les épidémies d'insectes ou les chablis. Des plans d'aménagement spéciaux permettent d'assurer la récupération de ces bois.

Globalement, les régimes de perturbation dominants vont de pair avec les domaines bioclimatiques : il y a une influence mutuelle entre le climat et les caractéristiques biophysiques, dont la végétation, et le type de perturbations naturelles dominant. Par exemple, le type de forêt influe sur le type de combustible forestier et la réponse des essences aux incendies forestiers.

Feu

Une forte variabilité dans la gravité des incendies s'observe d'un feu à l'autre, mais également d'une année à l'autre. De plus, bien que les incendies soient généralement perçus comme graves, une forte proportion des superficies touchées peut être composée de peuplements brûlés partiellement ou en surface. Cette variabilité est régie principalement par une combinaison de facteurs climatiques et édaphiques. Un allongement du cycle de feux a été observé dans toutes les régions du Québec entre la période historique et la période récente (1940-2020). Néanmoins, les risques de feu continueront d'être élevés au cours des prochaines décennies.

Les districts écologiques¹² du Québec ont servi d'aires d'étude dans un mémoire de recherche récent¹³ sur les cycles de feux du Québec. Un cycle de feux se définit comme le temps nécessaire pour que les feux, qui surviennent au hasard, couvrent une superficie ayant la taille de l'aire à l'étude¹⁴. Selon le mémoire, le principal cycle de feux de Lanaudière serait de l'ordre de 800 ans. En comparaison, le principal cycle de feux de l'Outaouais est de 300 ans. Notons que le nord de l'UA 062-71 se trouve dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune où le cycle de feux serait d'environ 270 ans. Notons la présence, dans l'UA 062-71, d'essences qui ne dépendent pas du feu pour leur régénération, par exemple le thuya et l'épinette rouge. Les incendies de surface seraient plus fréquents que ceux de cimes, mais leur importance et leurs effets sur la mosaïque forestière sont difficiles à quantifier.

¹² Le district écologique est une portion de territoire caractérisée par un patron propre du relief, de la géologie, de la géomorphologie et de la végétation de la région. Sa délimitation repose sur l'analyse et la compréhension du mode d'organisation de ces éléments dans le milieu. La végétation est conditionnée par les caractéristiques physiques et par le climat que l'on considère homogène à l'échelle du district écologique.

¹³ MFFP 2022, Zonage des régimes de feux du Québec méridional, mémoire de recherche forestière n° 189. 38 p.

¹⁴ La méthode utilisée pour calculer les cycles de feux repose sur l'hypothèse que les feux surviennent de façon aléatoire, c'est-à-dire que chaque peuplement a la même probabilité d'être incendié, peu importe sa composition et le type de milieu où il se trouve (Johnson et Gutsell 1994). Or, nous savons qu'il s'agit d'une simplification, et que le cycle de feux peut varier à l'intérieur d'une même zone selon différents facteurs locaux (relief, dépôts de surface, etc.).

Selon l'information cartographique disponible sur les superficies brûlées et leurs origines dans l'UA 062-71, la période de 1870 à 1923 était dominée par des incendies causés par la foudre (origine naturelle). La superficie touchée totaliserait 1 099 km², soit 22 % de l'UA. Ces incendies sont survenus essentiellement dans le nord de l'UA.

Tordeuse des bourgeons de l'épinette

La TBE est l'insecte qui cause le plus de dommages au Québec. Cet insecte défoliateur des pousses annuelles entraîne des réductions de croissance ou la mort de certains arbres résineux. Les essences les plus vulnérables sont le sapin, l'épinette blanche et, dans une moindre mesure, l'épinette rouge et l'épinette noire. Les épidémies surviennent environ tous les 30 à 40 ans, une fréquence qui résulte d'une dynamique complexe entre l'insecte et ses ennemis naturels. L'épidémie actuelle touche principalement la Côte-Nord, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Gaspésie, l'Abitibi-Témiscamingue et l'Outaouais.

L'effet de la TBE varie régionalement, notamment en fonction de la composition et de la structure des peuplements. La vulnérabilité d'un peuplement augmente avec la proportion d'essences hôtes (p. ex. sapin, épinette blanche), leur âge et les conditions du site. Ainsi, les sapinières matures sont généralement plus vulnérables que les autres types de peuplements. De plus, l'abondance de feuillus à l'échelle du paysage et du peuplement réduirait les effets de la TBE sur les essences hôtes.

La dernière épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette dans Lanaudière a duré environ 20 ans et s'est terminée dans les années 1980. De 1940 à 2009, les épidémies légères de TBE ont couvert une superficie neuf fois plus grande que celle touchée par les épidémies sévères, soit 72 700 ha comparativement à 8 200 ha d'épidémie sévère pour la même période. Le sud de l'UA a été davantage touché par des épidémies légères (domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune), tandis que les épidémies sévères se sont surtout produites dans le nord de l'UA¹⁵.

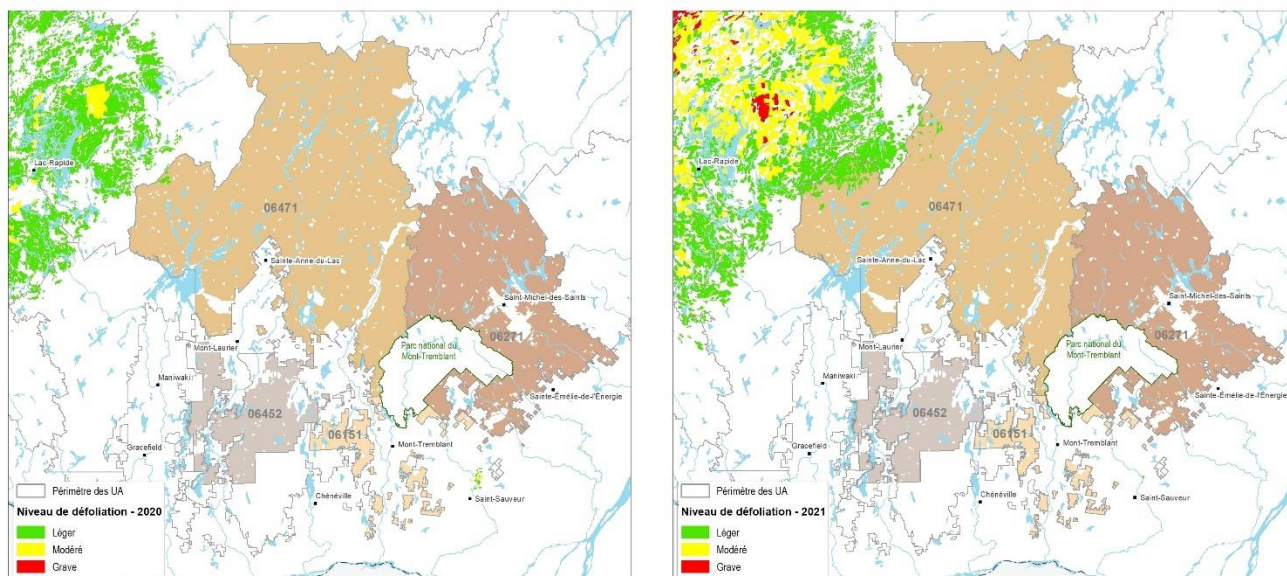
Les deux dernières épidémies ont principalement touché les unités d'aménagement situées dans les domaines de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc, en raison de la forte abondance de sapinières. Cela risque fort de se reproduire dans les prochaines années et l'UA se trouve à 52 % dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune.

Les figures de la page suivante montrent la progression de l'épidémie de TBE et la défoliation qui en résulte dans la région voisine des Laurentides. Depuis les sept dernières années, l'épidémie avance en moyenne de 34 km/an en direction est.

Cette figure illustre également les trois classes de défoliation :

- Légère = perte de feuillage dans le tiers supérieur du houppier de quelques arbres.
- Modérée = perte de feuillage dans la moitié supérieure du houppier de la majorité des arbres.
- Grave = perte de feuillage sur toute la longueur du houppier de la majorité des arbres.

¹⁵ ROY et coll. (2010).

Figure 10 Défoliation causée par la TBE en 2020 et 2021

Progressivement, le réchauffement climatique favoriserait un déplacement de l'aire de répartition de l'insecte vers le nord. On appréhende, dans la foulée du réchauffement climatique, l'effet négatif d'une meilleure synchronisation entre l'émergence des larves de TBE et l'ouverture des bourgeons de l'épinette noire. Cependant, la présence de TBE dépend surtout de la présence de son hôte de prédilection, le sapin baumier, suivi de l'épinette blanche.

Chablis

Le chablis désigne le renversement d'un arbre ou d'un groupe d'arbres (déracinement ou bris des tiges), le plus souvent sous l'effet de l'âge, de la maladie ou d'éléments climatiques comme le vent, la neige ou la glace. Le chablis est plus fréquent en bordure des coupes récentes, généralement dans les premiers 20 à 30 m, les bandes riveraines, les séparateurs de coupes et dans d'autres peuplements résiduels. La vulnérabilité au chablis est fonction de l'exposition au vent (p. ex., orientation des bandes, position topographique).

Lorsqu'un chablis couvre une petite superficie, soit inférieure à 100 m², on parle habituellement de trouées. Près de la moitié de l'UA est située dans le domaine de l'érablière à bouleau jaune où les trouées constituent la perturbation la plus observée. Le vent demeure l'agent perturbateur majeur en forêt feuillue tempérée et est associé à deux régimes de perturbations conjointement en action : les trouées et les chablis.

Comme le risque de mortalité chez les individus qui ont atteint la canopée augmente avec l'âge, les arbres les plus gros du couvert forment généralement des trouées.

Les chablis, incluant les trouées, de faible superficie sont plus fréquents et entraînent globalement plus de pertes que ceux de grande superficie. Le 27 août 1991, une tornade a causé un important chablis de forme linéaire sur environ 90 km de longueur et 1 km de largeur (soit du réservoir Taureau jusqu'au lac Némiscachingue) dans la sapinière à bouleau jaune.

Aperçu des perturbations naturelles récentes

Le graphique et la figure ci-dessous illustrent les principales perturbations naturelles survenues durant les années 2000 à 2020. Il importe de noter qu'autant les perturbations partielles (25 % à 75 % du couvert touchés) que celles totales (plus de 75 % du couvert est touché) sont considérées, sans distinction. Aussi, dans le cas particulier des épidémies, les superficies rapportées ne correspondent pas à la défoliation annuelle. Il s'agit plutôt, à la suite de plusieurs années de défoliation, de la mort résultante.

En 2007, le chablis touchait 81 700 m³ de bois sur 500 ha.

Figure 11 Superficie annuelle régionale des feux, épidémies et chablis pour la période 2001 à 2020

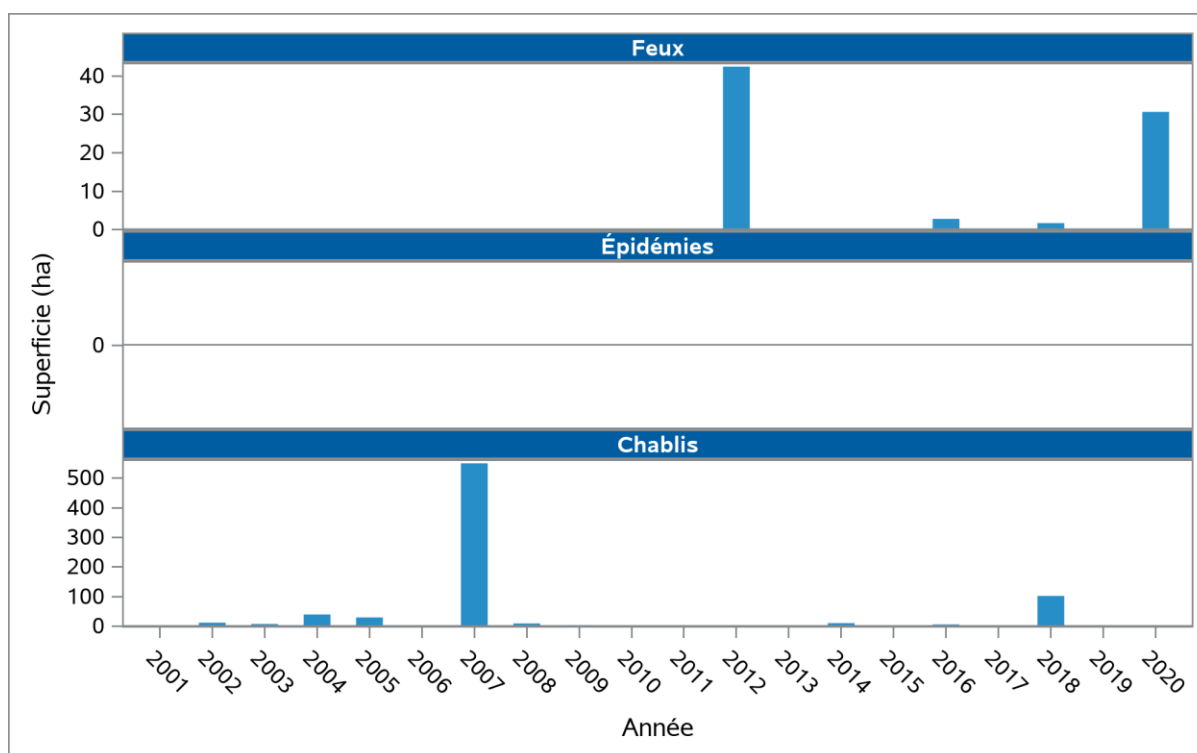
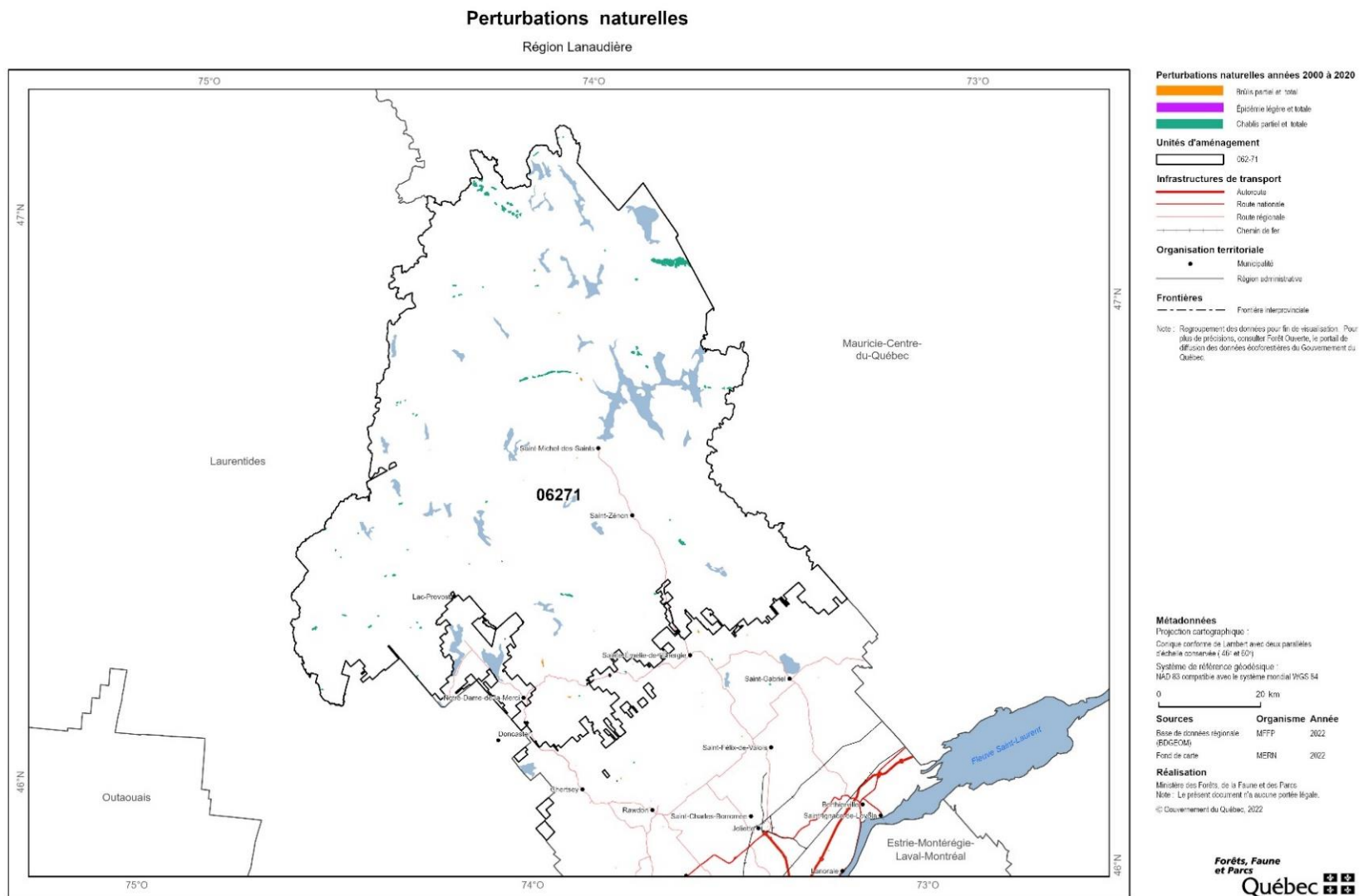


Figure 12 Perturbations naturelles

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :

[Forêt Ouverte : Perturbations naturelles — Feux](#)
[Forêt Ouverte : Perturbations naturelles — Insectes et maladies](#)

Maladies et autres perturbations

La **tordeuse du tremble** est présente depuis quatre ans dans le secteur de Saint-Michel-des-Saints. La tordeuse du tremble serait le deuxième ravageur de feuillus en importance après la livrée des forêts. Toutefois, les populations de cet insecte ne semblent pas en augmentation dans Lanaudière pour le moment.

La **maladie corticale du hêtre à grandes feuilles** (MCH) cause la mort des arbres infectés. Son principal vecteur, la cochenille du hêtre, est observé dans Lanaudière depuis les années 1990. Cependant, la MCH a été détectée pour la première fois en 2009 dans quatre stations (Rawdon, Saint-Donat, Mandeville et Saint-Alphonse). Sa progression est en constante évolution et la maladie tend à couvrir l'aire de répartition du hêtre à grandes feuilles.

L'**agrile du frêne** a retenu l'attention des médias dans les dernières années en raison du taux de mortalité élevé observé en milieu urbain et périurbain. L'absence de moyens de lutte économiquement envisageables contre l'agrile en milieu forestier, combinée avec le faible volume de frênes et sa dispersion dans les forêts publiques de Lanaudière, limite grandement les actions possibles pour lutter contre l'insecte. L'agrile a été rapporté notamment dans les environs de Sainte-Émélie-de-l'Énergie. L'agrile du frêne poursuit son étendue vers le nord avec la connectivité des peuplements composés de frêne noir.

Le **charançon du pin blanc** attaque les flèches terminales qui se flétrissent et brunissent au cours de l'été, puis meurent peu après. Après quelques années d'attaques, l'arbre se déforme et perd de sa valeur commerciale ou esthétique¹⁶. La majorité des plantations de pin blanc de Lanaudière comptent plusieurs arbres atteints par cet insecte.

Originaire d'Asie, la **rouille vésiculeuse du pin blanc** est répandue dans toute l'aire de distribution de cette essence. Cette maladie exotique est considérée comme le principal obstacle à sa régénération. Elle serait présente dans au moins 50 % des plantations de pin blanc, mais le pourcentage d'arbres atteints demeure relativement faible, de l'ordre de 5 %.

La **rouille tumeur autonome** du pin gris s'attaque généralement aux semis et aux gaules de pins en plantation et en peuplement naturel. Elle provoque surtout une forte réduction de la croissance, mais elle peut entraîner la mort de petits arbres sur une période de 2 à 5 ans après l'infection, selon leur taille.

La **livrée des forêts**, le principal défoliateur des feuillus du Québec, a connu des niveaux épidémiques par le passé, mais est actuellement à l'état endémique, c'est-à-dire que la population est très faible et difficile à détecter.

En 2021, des **gels printaniers** sévères ont détruit les nouvelles pousses annuelles dans certains peuplements naturels et en plantation d'épinettes. Dans un contexte de changements climatiques, l'attention est également portée sur des perturbations telles que le verglas et la sécheresse. Des insectes et maladies non présents encore dans la région sont sous surveillance (puceron et nématode).

¹⁶ [Insectes, maladies et feux dans les forêts du Québec en 2020 \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/insectes-maladies-feux/forets/quebec/2020)

Classification écologique du territoire

Le Québec est très diversifié, tant sur le plan de la géologie, du relief, de l'hydrographie et des sols que du climat. Ces composantes interagissent et influent individuellement sur la dynamique des écosystèmes forestiers. Le système hiérarchique de classification écologique a pour but de décrire la diversité écologique des territoires forestiers du Québec et d'en présenter la distribution. Il est composé de 11 niveaux se distinguant aux échelles supérieures par le climat, la végétation dominante et le régime de perturbation (zones ou sous-zones de végétation et domaines ou sous-domaines bioclimatiques) et aux échelles inférieures par des caractéristiques physiques du milieu, telles que l'altitude, le relief et le dépôt de surface. Ce système fait partie des outils de connaissance nécessaires à l'aménagement, à la mise en valeur et à la protection de la forêt.

Domaine bioclimatique

Un domaine bioclimatique est un territoire caractérisé par la nature de la végétation qui, à la fin des successions forestières, couvre des sites où les conditions pédologiques, de drainage et d'exposition sont moyennes (sites mésiques). L'équilibre entre la végétation et le climat est le principal critère distinctif des domaines. Certains domaines bioclimatiques sont subdivisés en sous-domaines, car la végétation y présente des différences qui reflètent celles du régime des précipitations. Dans l'UA 062-71, on distingue deux domaines bioclimatiques : l'érablière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau jaune. Le MRNF décrit ainsi ces deux domaines bioclimatiques :

Érablière à bouleau jaune

Le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune couvre les coteaux et les collines qui bordent le sud du plateau laurentien et des Appalaches. Il occupe la partie la plus nordique de la sous-zone de la forêt décidue. Moins diversifiée, sauf sur les meilleurs sites, la flore regroupe de nombreuses espèces boréales, largement répandues au Québec. Sur les sites mésiques, le bouleau jaune est l'une des principales essences compagnes de l'érable à sucre. Le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et la pruche du Canada croissent aussi dans ce domaine, mais ils deviennent très rares au-delà de la limite septentrionale. Ce domaine marque aussi la fin de l'aire de distribution du tilleul d'Amérique et de l'ostryer de Virginie.

Ici, comme dans toute la sous-zone de la forêt décidue, le chablis est l'un des principaux éléments de la dynamique forestière. L'abondance des précipitations ainsi que de la distribution des peuplements de pins blancs et rouges divisent le domaine de l'érablière à bouleau jaune en deux sous-domaines, l'un à l'ouest, l'autre à l'est.

Sapinière à bouleau jaune

Le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune est un écotone, c'est-à-dire une zone de transition entre la zone tempérée nordique, à laquelle il appartient, et la zone boréale. Il s'étend depuis l'ouest jusqu'au centre du Québec, du 47° au 48° de latitude. Il ceinture aussi la péninsule gaspésienne et il englobe les collines des Appalaches à l'est de Québec, les contreforts des Laurentides, au nord du Saint-Laurent, et l'enclave des basses-terres du lac Saint-Jean. Les sites mésiques y sont occupés par des peuplements mélangés de bouleaux jaunes et de résineux, comme le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya. L'érable à sucre y croît à la limite septentrionale de son aire de distribution. Les épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette et les incendies sont les deux principaux éléments de la dynamique forestière. L'abondance du bouleau jaune et des pinèdes, qui diminue d'ouest en est, permet de distinguer deux sous-domaines : celui de l'Ouest est caractérisé par l'omniprésence des bétulaies jaunes à sapin sur les sites mésiques, tandis que celui de l'Est, est caractérisé par les sapinières à bouleau jaune.

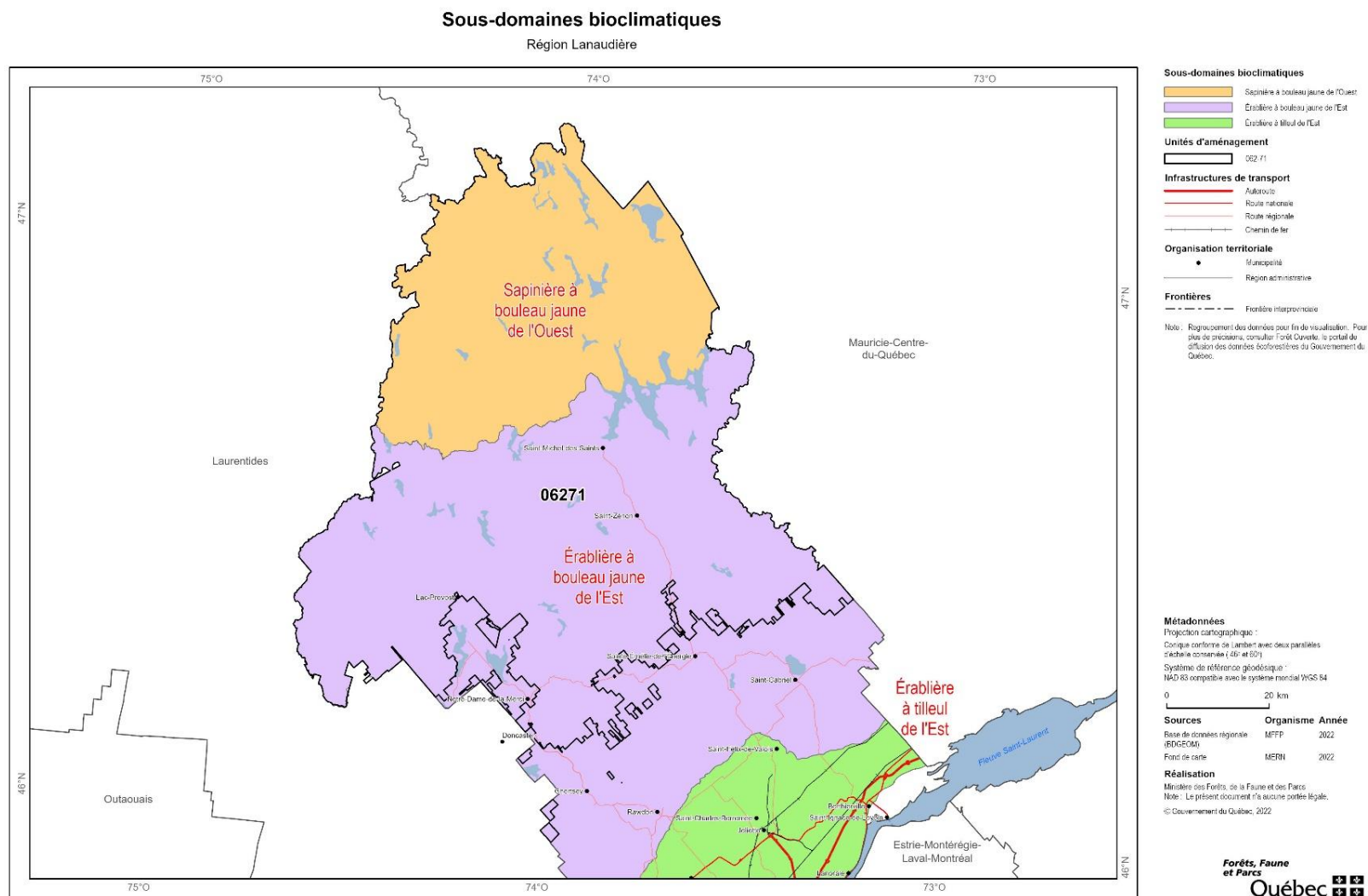
Le tableau et la figure qui suivent présentent la classification écologique du territoire de l'UA de la région selon les domaines et sous-domaines bioclimatiques.

Tableau 9 Superficie des domaines et sous-domaines bioclimatiques et des régions écologiques de l'UA¹⁷

Domaine et sous-domaine bioclimatique Région écologique		062-71	
		(ha)	(%)
3 - Érablière à bouleau jaune			
Est	3c – Bas-Saint-Maurice	235 952	48,0 %
		235 952	48,0 %
4 - Sapinière à bouleau jaune			
Ouest	4c – Moyen-Saint-Maurice	255 170	52,0 %
		255 170	52,0 %

¹⁷ Source des données : Direction des inventaires forestiers (2022).

Figure 13 Domaine et sous-domaine bioclimatique de la région de Lanaudière



Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec :
[Forêt Ouverte : Domaine et sous-domaine bioclimatique](#)

Le type écologique est une portion de territoire, à l'échelle locale, présentant une combinaison permanente de la végétation potentielle et des caractéristiques physiques du milieu. Il s'agit donc d'une unité de classification qui exprime à la fois les caractéristiques de la végétation qui y croît ou qui pourrait y croître (végétation potentielle) et les caractéristiques physiques du milieu (Berger et Blouin, 2006). Le type écologique fournit des renseignements sur la dynamique des écosystèmes forestiers à une échelle locale et présente une vue détaillée de la forêt. C'est un outil utile, notamment pour l'aménagement forestier, l'élaboration de scénarios sylvicoles, le calcul de la possibilité forestière, la localisation d'écosystèmes forestiers exceptionnels ou rares, l'aménagement de sentiers d'interprétation de la nature, la localisation d'aires de chasse et les études relatives aux habitats fauniques. Le tableau ci-dessous présente la proportion des principaux types écologiques des UA de la région.

Le tableau suivant présente la répartition des principaux types écologiques de terrains forestiers productifs de l'UA.

Tableau 10 Répartition des principaux types écologiques de terrains forestiers productifs par UA¹⁸

Type écologique		062-71
Code	Description	(%)
MJ12	Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	29,2 %
MJ22	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	27,7 %
FE32	Érablière à bouleau jaune sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	10,8 %
MJ25	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique	3,7 %
RS21	Sapinière à épinette noire sur dépôt minéral de mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique	2,8 %
MS21	Sapinière à bouleau blanc sur dépôt de mince à épais, de texture grossière et de drainage xérique ou mésique	2,5 %
MJ20	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt très mince, de texture variée et au drainage de xérique à hydrique	2,3 %
RS25	Sapinière à épinette noire sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage subhydrique	2,2 %
MJ10	Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt très mince, de texture variée et de drainage de xérique à hydrique	2,2 %
MS22	Sapinière à bouleau blanc sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	2,0 %
Rare	L'ensemble des types écologiques qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	14,5 %

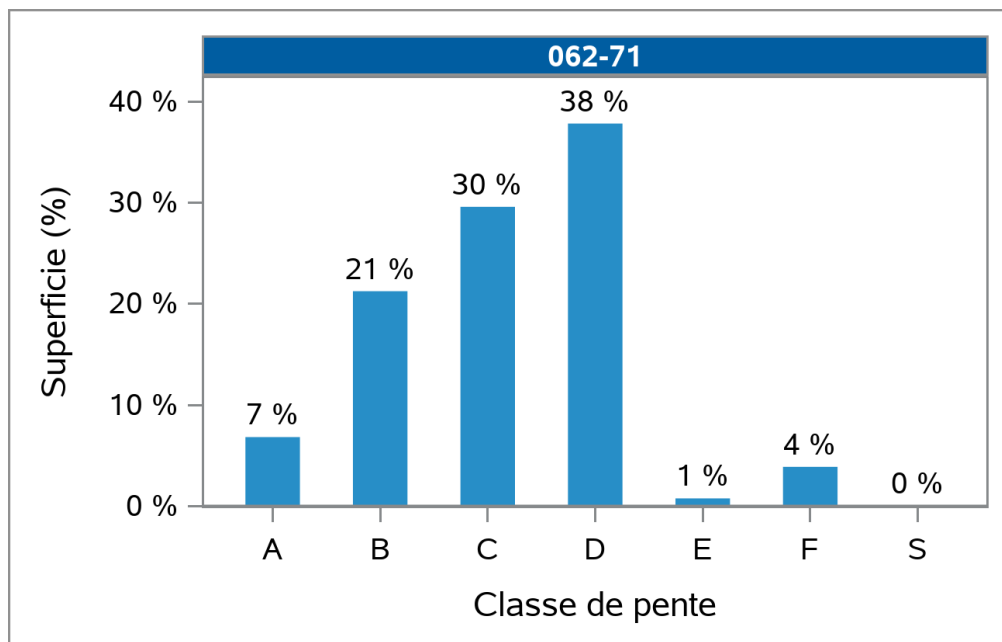
À consulter :
[*Données Québec - Classification écologique du territoire québécois*](#)

¹⁸ Source des données : Direction des inventaires forestiers (2022).

Relief et dépôts de surface

À l'échelle du peuplement forestier, on classifie l'inclinaison du terrain (%) où croît la majeure partie du peuplement en classe de pentes. Il existe sept regroupements d'inclinaison (figure 14), dont cinq classes où l'exploitation forestière est permise (A : pente nulle, inclinaison inférieure à 4 % ; B : pente faible, inclinaison de 4 % à 8 % ; C : pente douce, inclinaison de 9 % à 15 % ; D : pente modérée, inclinaison de 16 % à 30 % et E : pente forte, inclinaison de 31 % à 40 %) et deux classes exclues de la récolte (F : pente excessive, inclinaison supérieure à 40 % et S : superficie entourée de pentes dont l'inclinaison est supérieure à 40 %).

Figure 14 Répartition des classes de pentes des terrains forestiers productifs par UA



Le dépôt de surface est la couche de matériau meuble qui recouvre le roc. Le dépôt peut avoir été mis en place durant le retrait du glacier à la fin de la dernière glaciation ou par d'autres processus associés à l'érosion et à la sédimentation. La nature du dépôt meuble est évaluée à partir de la forme du terrain, de sa position sur la pente, de la texture du sol ou d'autres indices. Les cartes de dépôts de surface permettent de distinguer les grandes catégories de dépôts de surface et de connaître leur nature, leur épaisseur et leur répartition sur le territoire québécois. Le tableau ci-dessous présente la répartition des principaux dépôts de surface à l'échelle de l'UA.

Tableau 11 Répartition des principaux dépôts de surface des terrains forestiers productifs par UA

Dépôt de surface		062-71
Code	Description	(%)
1A	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié	42,9 %
1AY	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 50 cm à 1 m avec affleurements rocheux rares à très rares	32,1 %
1AM	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 25 à 50 cm avec affleurements rocheux rares à peu fréquents	8,9 %
2A	Dépôt fluvioglaciaire, juxtaglaciaire	6,2 %
R1A	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 0 à 50 cm avec affleurements rocheux fréquents	3,6 %
2BE	Dépôt fluvioglaciaire, proglaciaire, épandage	3,5 %
Rare	L'ensemble des dépôts de surface qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	2,9 %

À consulter :
[*Données Québec — Dépôt de surface*](#)

Profil des ressources

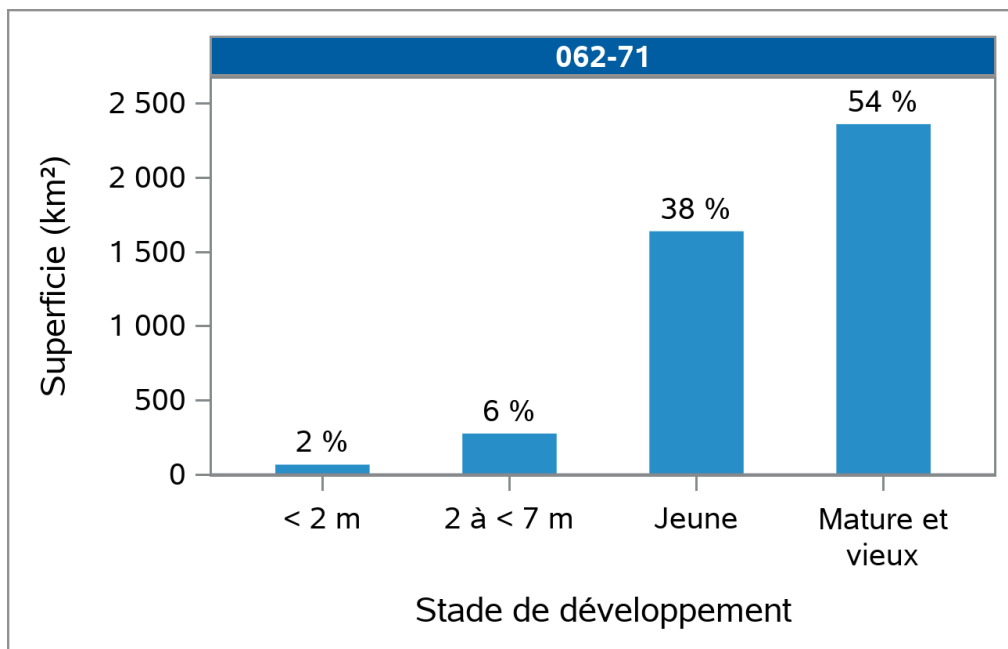
L'ensemble des ressources de la forêt favorise une utilisation polyvalente du territoire et contribue à la diversification des activités économiques. Les forêts se modifient continuellement à la suite de perturbations naturelles et des interventions humaines qui façonnent les écosystèmes forestiers.

Ressources ligneuses

La composition forestière est un élément déterminant dans le choix des stratégies d'aménagement forestier; la répartition des différents types de couverts forestiers ainsi que leurs stades de développement illustrent certains défis d'aménagement intégré et de recherche de synergie.

Stades de développement

La proportion qu'occupe chaque stade de développement renseigne sur le degré de maturité de la forêt et son évolution. Selon son origine, sa hauteur et son accroissement, un peuplement forestier peut être considéré en voie de régénération (<2 m), en régénération (de 2 à 7 m), jeune (>7 m n'ayant pas atteint la maturité), mature et vieux.

Figure 15 Répartition des stades de développement¹⁹ par UA²⁰

La répartition des stades de développement des peuplements forestiers montre que près de 40 % des superficies sont recouvertes par des forêts jeunes d'environ 30 ans (figure 15). La répartition entre les différentes classes d'âge démontre également que les forêts de moins de 7 m sont peu représentées avec 8 % de l'UA comparativement aux forêts de plus de 7 m qui totalisent 92 % de l'UA. Cette répartition est cependant sans distinction en ce qui concerne les types de couverts.

Classe d'âge

La classe d'âge d'un peuplement dénote deux caractéristiques, soit la structure du peuplement et l'âge des arbres qui le composent. En effet, la structure des peuplements peut être régulière (un seul étage), irrégulière (plusieurs hauteurs de tiges) ou étagée (deux étages distincts). En structure régulière, les peuplements constitués d'arbres dont la différence d'âge n'excède pas 20 ans sont dits « équiennes », et des classes d'âge (10 ans, 30 ans, 50 ans, etc.) sont utilisées. Les peuplements constitués d'arbres répartis dans plusieurs classes d'âge sont dits, eux, « inéquiennes ». Les peuplements irréguliers et inéquiennes sont divisés en jeunes (≤ 80 ans) et vieux (> 80 ans).

Le tableau suivant présente la répartition des superficies par classes d'âge.

¹⁹ Description des stades de développement :

< 2 m : Forêt en voie de régénération de moins de 2 m de hauteur et dont le type de couvert est indéterminé

2 à < 7 m : Forêt régénérée dont la hauteur est entre 2 m et moins de 7 m

Jeune : Forêt de 7 m et plus de hauteur dont l'accroissement annuel moyen augmente

Mature et vieux : Forêt de 7 m et plus de hauteur dont l'accroissement annuel diminue ou est négatif

²⁰ Source des données : Direction des inventaires forestiers (2022).

Tableau 12 Superficie des classes d'âge par UA

Classe d'âge		062-71	
Code	Nom	(km ²)	(%)
<Nul>	En voie de régénération	51	1,2 %
10	Moins de 21 ans	525	12,1 %
30	21 à 40 ans	896	20,7 %
50	41 à 60 ans	303	7,0 %
70	61 à 80 ans	238	5,5 %
90	81 à 100 ans	557	12,8 %
110	101 à 120 ans	90	2,1 %
130	Plus de 120 ans	6	0,1 %
JIN	Jeune inéquienne	376	8,7 %
VIN	Vieux inéquienne	1 295	29,9 %

Peuplements à structure équienne

Environ 60 % de l'UA est composée de peuplements équiennes. Parmi ceux-ci, la classe d'âge 30 est la plus fortement représentée et totalise près de 21 % de la superficie de l'UA. On note également que les classes d'âge 10 et 90 sont représentées à environ 12 % chacune tandis que les autres classes d'âge sont moins représentées (0,1 à 7 % selon la classe d'âge).

Les peuplements « équiennes » de plus de 100 ans sont sous-représentés, leur proportion étant de moins de 3 % de la superficie totale.

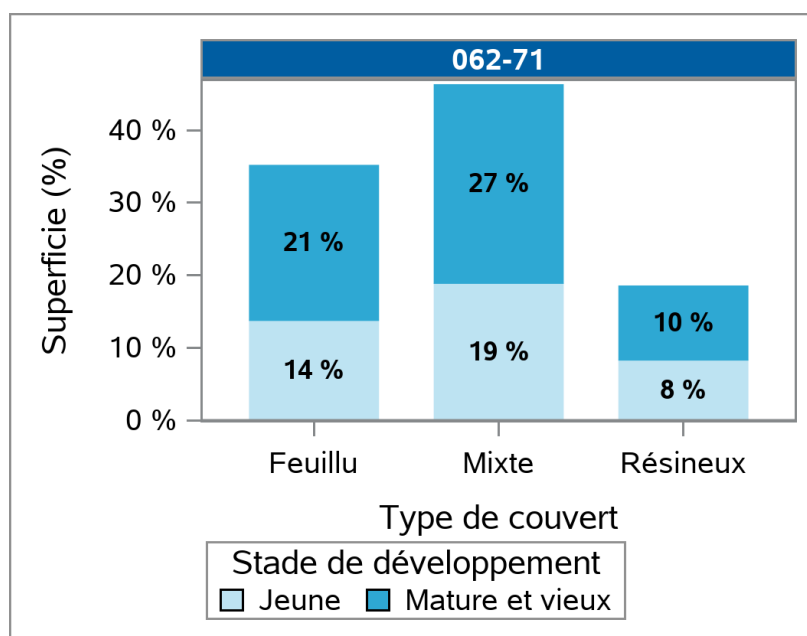
Peuplements à structure inéquienne

Les peuplements à structure inéquienne représentent près de 40 % de la superficie forestière productive totale de la région. Les jeunes peuplements inéquiennes totalisent près de 9 % de ceux de la région et près de 30 % des classes d'âges de la région sont classés comme de vieux peuplements inéquiennes.

Couvert forestier

La répartition et l'agencement des différents types de couverts forestiers permettent d'observer les tendances dans la composition régionale de la forêt. La proportion de la surface terrière d'un peuplement occupée par les essences résineuses détermine le type de couvert forestier, soit résineux, mélangé ou feuillu. Le type de couvert est résineux lorsque la surface terrière occupée par les essences résineuses est supérieure à 75 %, et feuillu lorsqu'elle est inférieure à 25 %. De 25 % à 75 %, le type de couvert est considéré comme mélangé. La surface terrière d'un peuplement est la somme des aires de la découpe des arbres marchands à une hauteur de 1,3 m. Elle est exprimée en mètres carrés.

Figure 16 Répartition des types de couverts et de stades de développement de la forêt de 7 m et plus de hauteur par UA



En analysant les données sur les stades de développement par type de couvert, on observe que les types de couverts feuillus et mixtes dominent dans une proportion de 81 % (figure 16). La proportion est similaire au sein du stade jeune (entre 14 et 19 %) et au sein du stade mature et vieux (entre 21 % et 27 %).

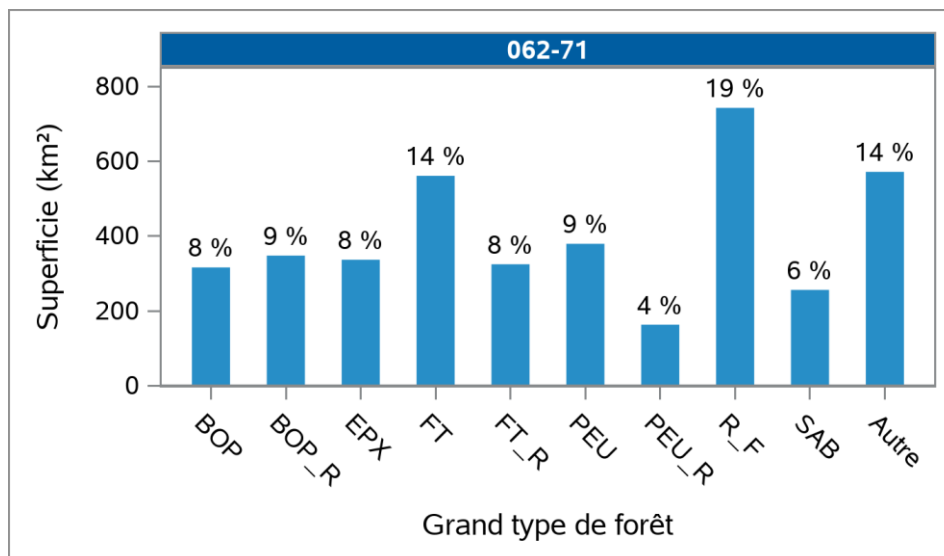
Par ailleurs, le type de couvert résineux est le moins représenté, dans une proportion de 18 %. Les peuplements jeunes totalisent 8 % tandis que le stade mature et vieux représente 10 %.

Dans tous les types de couverts, le stade de développement mature et vieux est davantage représenté que le stade jeune.

Type de forêt et grand type de forêt

La figure ci-dessous présente la répartition des grands types de forêts (GTF) du territoire destiné à l'aménagement forestier. Le tableau qui suit la figure apporte des précisions supplémentaires sur les types de forêts qui se côtoient. Chaque grand type de forêt²¹ se distingue par les essences qui le dominent. Ainsi, ces essences peuvent avoir des usages différents et certaines d'entre elles peuvent poser des difficultés de mise en marché en fonction de la structure industrielle en place.

²¹ Les grands types de forêts représentent une synthèse des types de forêts. Ces derniers correspondent à un regroupement de différentes compositions d'essences d'après l'information des essences détaillées de la carte écoforestière. Ces regroupements sont définis par le Bureau du Forestier en chef (BFEC). Des adaptations par rapport à ce qui est ici présenté peuvent être faites par le BFEC dans certaines UA. L'information officielle est celle utilisée dans le calcul des possibilités forestières.

Figure 17 Répartition des grands types de forêts²² dans la forêt de 7 m et plus de hauteur par UA**Tableau 13** Répartition des types de forêts dans la forêt de 7 m et plus de hauteur par UA

Type de forêt ²³		062-71
Code	Description	(%)
SbFx	Sapinières à feuillus	13,0 %
PeFx	Peupleraies à feuillus	9,5 %
BpRx	Bétulaies blanches à résineux	8,7 %
BjRx	Bétulaies jaunes à résineux	8,1 %
BpFx	Bétulaies blanches à feuillus	7,9 %
BjFx	Bétulaies jaunes à feuillus	6,0 %
EpFx	Pessièrès à feuillus	5,6 %
EsFx	Érablières à sucre à feuillus	5,5 %
EpRx	Pessièrès à résineux	5,1 %
PeRx	Peupleraies à résineux	4,1 %
SbRx	Sapinières à résineux	3,9 %
Ep	Pessièrès	3,3 %
EsBj	Érablières à sucre à bouleau jaune	2,5 %
Sb	Sapinières	2,5 %
Rare	L'ensemble des types de forêts qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	14,3 %

Le tableau précédent montre l'importance de la superficie (%) par type de forêt. Voici quelques brefs constats :

²² Regroupement de différentes compositions d'essences d'après l'information des essences détaillées de la carte écoforestière. Ce regroupement est défini par le Bureau du Forestier en chef (BFEC). Des adaptations par rapport à ce qui est ici présenté peuvent être faites par le BFEC dans certaines UA. L'information officielle est celle utilisée dans le calcul des possibilités forestières

²³ BOP : bétulaies blanches, BOP_R : bétulaies blanches à résineux, EPX : pessièrès, ERO : érablières rouges, FT : feuillus tolérants, FT_R : feuillus tolérants à résineux, PEU : peupleraies, PEU_R : peupleraies à résineux, PIN : pinèdes blanches, PRU : prucheraies, R_F : résineux à feuillus, SAB : sapinières, THO : cédrières et la catégorie « AUTRE » est l'ensemble des grands types de forêts qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA.

Le type de forêts le plus abondant dans l'UA 062-71 est la « sapinières à feuillus ». Ce type de forêts représente 13 % des forêts de l'UA 062-71. Ce type de forêt est compris dans le grand type de forêt « résineux à feuillus » qui domine les GTF à 19 % selon la figure précédente.

Les deux autres GTF qui dominent l'UA sont les « feuillus tolérants » (comprenant entre autres les types de forêts de « bétulaie jaune à feuillus » et « érablière à sucre à feuillus ») et ceux étant classés dans la catégorie « autres ». Ils totalisent 28 % des GTF et représentent 14 % chacun. Les autres GTF de l'UA représentent entre 4 % et 9 % de l'UA 062-71.

Volume marchand brut sur pied par essence et par type de couvert

Une tige est considérée comme marchande lorsqu'elle atteint un diamètre avec écorce de 9,1 cm à hauteur de poitrine, soit environ 1,3 m à partir de la plus haute racine. Le volume marchand brut d'un peuplement forestier peut être estimé à partir des variables de hauteur et de diamètre des essences qui le composent. Il correspond au volume compris entre le diamètre à hauteur de souche (soit à 15 cm au-dessus du plus haut niveau du sol) et le diamètre minimum d'utilisation de 9,1 cm. Il faut savoir que le volume marchand brut ne correspond pas au volume marchand net qui, lui, comporte une réduction du volume de la carie, des défauts ou des parties inutilisables.

L'évaluation des volumes sur pied présentée dans les deux tableaux suivants a été réalisée à partir des données du 5^e inventaire forestier. Ces volumes donnent un portrait du potentiel de production des superficies destinées à l'aménagement forestier. Les portraits ne tiennent pas compte des objectifs provinciaux, régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts, ils ne représentent donc pas le volume actuellement disponible pour la récolte, lequel est déterminé par la possibilité forestière.

Tableau 14 Volume marchand brut par type de couvert par UA²⁴

Territoire		Essence	Volume marchand brut		
UA	Superficie ²⁵ (ha)	Type	Moyen (m ³ /ha)	Total (m ³)	% dans l'UA
062-71	399 430	Feuillu	75,3	30 074 384	50,3 %
		Résineux	74,4	29 734 412	49,7 %
			149,7	59 808 796	100,0 %
Stock total : 59 808 796 m³					

²⁴ Source des données : Direction des inventaires forestiers (2022).

²⁵ Superficie de 7 m et plus de hauteur seulement, le volume n'étant pas évalué dans la forêt de moins de 7 m.

Tableau 15 Volume marchand brut des principales essences par UA²⁶

Essence ²⁷	062-71	
	(m ³)	(%)
Sapin baumier	15 549 160	26,0 %
Bouleau blanc (à papier)	8 556 387	14,3 %
Bouleau jaune	7 707 412	12,9 %
Érable à sucre	5 291 586	8,8 %
Peuplier faux-tremble	4 218 020	7,1 %
Épinette noire	4 187 282	7,0 %
Érable rouge	3 172 268	5,3 %
Épinette blanche	2 922 486	4,9 %
Épinette rouge	2 801 024	4,7 %
Thuya occidental	2 351 598	3,9 %
Total feuillus < 2%	1 128 710	<2 %
Total résineux < 2%	1 922 862	3,2 %
Stock total toutes essences : 59 808 796 m³		

Précision sur les données sources

Les tableaux et les figures présentés dans les modules « Description du territoire public » et « Profil des ressources » ont été réalisés à partir d'un ensemble de données écoforestières, écologiques et territoriales. Elles ont été amalgamées pour l'ensemble de la province afin de permettre la compilation de différents bilans de superficie ou d'autres résultats pour chaque région. Les versions les plus récentes des données alors disponibles ont été utilisées. Il importe de préciser que les constatations présentées couvrent uniquement les forêts où des activités d'aménagement forestier peuvent être pratiquées, soit les forêts aménageables.

Produits forestiers non ligneux

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit les produits forestiers non ligneux comme des « produits d'origine biologique tirés des forêts, autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et d'arbres hors forêts »²⁸. L'éventail des PFNL est très diversifié et ils peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- Produits alimentaires
 - Produits de l'érable.
 - Fruits sauvages.
 - Champignons sauvages.
 - Plantes indigènes.

²⁶ Source des données : Direction des inventaires forestiers (2022).

²⁷ Seules les essences dont le volume représente au moins 2 % du volume de toutes les essences dans au moins une UA de la région sont présentées. Les valeurs « total feuillus < 2 % » et « total résineux < 2 % » regroupent toutes les autres essences, y compris celles qui représentent moins 2 % du volume total de l'UA.

²⁸ FAO, 2013

- Produits ornementaux
 - Différentes espèces horticoles issues d'espèces sauvages (tels les thuyas et les érables).
 - Produits à vocation décorative ou artistique comme les arbres et les couronnes de Noël, les fleurs et le feuillage utilisés par les fleuristes (p. ex. la gaulthérie shallon, les fougères).
 - Produits du bois spécialisés et les sculptures en bois.
- Substances extraites de plantes forestières
 - Produits pharmaceutiques et d'hygiène personnelle (p. ex. paclitaxel, extrait de l'if du Canada [sapin traînard]).
 - Gomme de sapin.
 - Huiles essentielles, etc.

Jusqu'à présent, deux PFNL font l'objet d'un encadrement réglementaire par le Ministère. Il s'agit de l'acériculture et de la récolte de l'if du Canada. Selon la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), un permis d'intervention est nécessaire pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ou encore pour la récolte d'arbustes ou d'arbrisseaux aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois. Un permis d'intervention pour la récolte de thé du Labrador à des fins commerciales est également requis dans le cas d'une entreprise dont l'une des activités économiques consiste à commercialiser des produits issus de cette ressource.

En région, plusieurs initiatives de production de PFNL en forêt publique et privée se sont développées. L'industrie des PFNL est, depuis quelques années, en pleine effervescence et la demande pour ce type de produits semble vouloir suivre cette tendance.

Acériculture

La production acéricole est une activité économique de premier plan. Le Québec est le plus important producteur de sirop d'érable au monde et, bien que la majorité de cette production se fasse en forêt privée, l'acériculture en forêt publique contribue à ce succès. Pour maintenir ce rôle de chef de file mondial, le MRNF :

- soutient les entreprises existantes et favorise le développement de nouveaux projets d'exploitation acéricole sur des sites adaptés, de façon à assurer une productivité et une résilience accrues dans le temps;
- participe au développement des connaissances acéricoforestières portant sur l'aménagement des érablières à vocation acéricole dans les forêts publiques et privées.

L'exploitation acéricole en forêt publique doit s'harmoniser avec les multiples activités forestières, dont la récolte de bois, et celle-ci doit s'effectuer selon des pratiques éprouvées et basées sur des connaissances scientifiques de pointe, afin d'en assurer le maintien à long terme. Il est important de rappeler que le MRNF intervient uniquement dans les érablières situées dans les forêts du domaine de l'État, par la délivrance de permis d'intervention et par la gestion des activités d'aménagement forestier liées à la culture et à l'exploitation des érablières à des fins acéricoles.

Production acéricole

L'acériculture peut se décliner en deux types de production :

- la production effectuée par les détenteurs d'un contingent de production attribué par l'organisation Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ). Les contingents sont gérés par les PPAQ, tant en forêt publique qu'en forêt privée;
- la production réalisée par les acériculteurs ne détenant pas de contingent.

La production acéricole contingentée est à l'origine de la grande majorité du sirop du Québec. Par ailleurs, pour obtenir un permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles en forêt publique, le demandeur doit détenir ou être en voie d'obtenir un contingent de production acéricole des PPAQ.

Selon les données de la fiche d'enregistrement des entreprises agricoles du Québec, 8 073 entreprises ont déclaré des superficies acéricoles en 2020. Au Canada, de 2016 à 2020, la production moyenne annuelle se chiffrait à 164,3 millions de livres. Le Québec représentait une part moyenne de 92 % du volume de la production canadienne et de 71,4 % de la production mondiale²⁹.

En 2021, on retrouvait 1164 érablières en forêt publique, ce qui représente 39 476 hectares et 9 073 726 entailles sous permis actifs. Le nombre de permis actifs diffère parfois du nombre d'érablières puisqu'un titulaire de permis peut posséder plus d'un permis actif.

Le tableau suivant présente le profil régional des érablières sous permis d'intervention pour la région de Lanaudière.

Tableau 16 Érablières sous permis d'intervention en forêt publique en 2021

Région administrative	Nombre d'érablières	Nombre de permis actifs	Superficies sous permis actifs (ha)	Nombre d'entailles sous permis actifs
Lanaudière (14)	30	28	723	169 132

Potentiel acéricole provincial

Considérant l'importance économique du secteur acéricole, le MRNF souhaite préserver, sur un horizon à court, moyen et long terme, le potentiel acéricole afin d'être en mesure d'accorder des permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles.

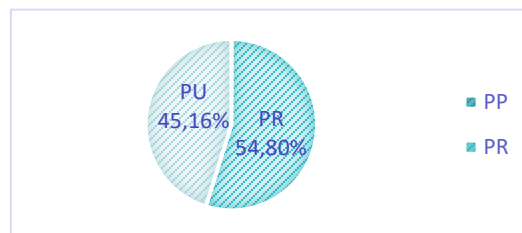
C'est pourquoi le potentiel acéricole provincial a fait l'objet d'une analyse en 2018. Il a été calculé selon la définition du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, (RADF, chap. A-18.1, r. 0.01) d'une érablière ayant un potentiel acéricole. Selon ce règlement, une érablière ayant un potentiel acéricole se définit comme un peuplement feuillu composé d'érables à sucre ou d'érables rouges ou d'un mélange de ces deux essences dans une proportion de plus de 60 % et permettant plus de 150 entailles par hectare.

²⁹ MAPAQ. Portrait diagnostique sectoriel de l'industrie acéricole du Québec [En ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographie_acericole.pdf

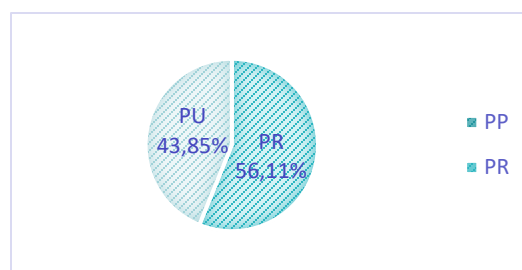
En fonction de la disponibilité des données provenant des programmes d'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM), les travaux³⁰ du MRNF démontrent que le potentiel acéricole actuel du Québec, tant en forêt privée que publique, équivaut à une superficie totale d'environ 1 258 500 hectares et à environ 252 962 000 entailles (figure 18). Les résultats ne prennent toutefois pas en compte les nouvelles normes d'entailage dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2023.

Figure 18 Superficie (ha) et nombre d'entailles par type de tenure dans les érablières à potentiel acéricole

Type de tenure	Superficie (ha)
Privée et publique ³¹	498
Privée	689 651
Publique	568 331
Total général	1 258 480



Type de tenure	Entailles
Privée et publique	98 933
Privée	141 937 620
Publique	110 925 936
Total général	252 962 489



Potentiel acéricole théorique net en forêt publique

Le potentiel acéricole théorique net en forêt publique correspond au potentiel acéricole brut duquel ont été retirées les superficies incompatibles avec l'acériculture (parcs nationaux, réserves écologiques, réserves de biodiversité, etc.) et les superficies qui sont déjà sous permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles. Il est évalué à environ 437 000 ha et à environ 84 276 000 entailles. Le tableau 16 présente la répartition du potentiel acéricole théorique net en forêt publique dans la région de Lanaudière.

Tableau 16 Répartition du potentiel acéricole théorique net en forêt publique³²

Région administrative	Superficie (ha)		Nombre d'entailles	
	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
Lanaudière (14)	16 801	4	3 155 688	4

³⁰ Les travaux de la Direction des inventaires forestiers (DIF) ont été effectués en 2018 à l'aide des données d'IEQM les plus à jour disponibles au moment de l'exercice et selon la méthode d'évaluation du potentiel acéricole produite par la Direction de la coordination opérationnelle (DCO), en collaboration avec les directions de la gestion des forêts (DGFO). Ainsi, la DIF a été en mesure d'extraire et de fournir les données nécessaires à l'évaluation du potentiel acéricole théorique de la province.

³¹ Type de tenure dans laquelle il n'est pas possible d'isoler la portion publique de la portion privée.

³² Depuis 2018, il est possible que certaines directions régionales aient réalisé des analyses plus fines du potentiel acéricole net. Ainsi, les données en date de 2022 pourraient être différentes de celles indiquées dans le tableau 16.

Le tableau 17 présente quant à lui la proportion de superficies sous permis actifs par rapport aux superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole³³. Celles-ci correspondent aux superficies à potentiel acéricole net additionnées aux superficies sous permis actifs.

Tableau 17 Proportion de superficies sous permis actifs par rapport aux superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole³⁴

Région administrative	Superficies en potentiel acéricole net (ha)	Superficies sous permis actifs (ha)	Superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole (ha)	Proportion de superficies sous permis actifs par rapport aux superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole (%)
Lanaudière (14)	16 801	723	17 524	4,1

Récolte de l'if

L'if du Canada, appelé également « sapin traînard » ou « buis » est un arbuste à croissance lente d'une hauteur variant de 30 à 90 cm. L'attrait de l'if du Canada est son grand potentiel de récolte de branches, qui contiennent plusieurs composés diterpéniques (taxanes). Parmi ces composés, le principal est le paclitaxel, utilisé en chimiothérapie. Un demandeur de permis d'intervention doit être titulaire d'un permis d'exploitation d'une usine de transformation, qui indique la quantité de branches qui peut être récoltée en tonnes métriques vertes (TMV).

Bleuetières

Les responsabilités liées à la location de terres du domaine de l'État à des fins industrielles ou commerciales, dont l'aménagement et l'exploitation d'une bleuetière de bleuets sauvages, sont confiées au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Toutefois, un permis d'intervention délivré par le MRNF est requis pour la réalisation de travaux d'aménagement agricole, notamment pour le déboisement en vue d'implanter une bleuetière sur des terres publiques.

Fruits et plantes comestibles

La framboise, le bleuet, la groseille à grappes (gadelle sauvage), le petit thé des bois, le thé du Labrador, les fleurs d'épilobe, les graines de myrica (myrique baumier), le poivre des dunes (aulne crispé), la chicoutai et les pousses d'épinette font partie des plantes et des fruits ciblés comme produits de vente issus de la forêt. L'Association pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux (ACPFNL) regroupe des entreprises, des organismes et des individus qui s'intéressent à la récolte, à la transformation et à la commercialisation des PFNL. La coopérative de solidarité Cultur'Innov tient à jour un répertoire des entreprises du secteur des PFNL, des petits fruits émergents et des noix du Québec.

³³ Pour plus de détails sur les données statistiques de la forêt publique, voir : https://mfpp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PortraitStatistique_2020.pdf

³⁴ Depuis 2018, il est possible que certaines directions régionales aient réalisé des analyses plus fines du potentiel acéricole net. Ainsi, les données en date de 2022 pourraient être différentes de celles indiquées dans le tableau 17. L'écart entre le potentiel théorique et les réalités opérationnelles terrain pourrait donc entraîner une hausse ou une baisse la proportion des superficies susceptibles de supporter un développement acéricole dans certaines régions.

Autres ressources

Ressources hydriques

Ce territoire compte de nombreux lacs et rivières. On dénombre plus de 12 000 lacs répartis sur 2 200 km² dans l'ensemble de la région. Le principal plan d'eau de l'UA est le réservoir Taureau. D'une superficie d'un peu plus de 95 kilomètres carrés, ce réservoir de grande étendue, a été créé après l'installation de barrages visant à répondre aux besoins des centrales hydroélectriques. Les autres lacs d'importance que l'on peut citer sont les lacs Mastigouche, Archambault et Ouareau. Les rivières Matawin, du Poste et du Milieu se versent dans le réservoir Taureau. Au sud, la rivière Ouareau, la rivière Noire et la rivière L'Assomption, notamment ont facilité le développement du territoire.

Le réseau hydrographique de Lanaudière compte de nombreux bassins versants, dont les plus importants sont ceux des rivières Saint-Maurice, L'Assomption, Maskinongé et Bayonne qui couvrent plus de 80 % du territoire de la région. La rivière L'Assomption et son tributaire, la rivière Ouareau, ont un bassin versant supérieur à 1 000 km².

